

1032% 3 ans
euro
Sujet à modification
sans préavis
659-4960
ScotiaMcLeod

LE SOLEIL

LOCATION D'OUTILS
LOU-TEC
QUÉBEC 871-6363
STE-FOY 653-3333
ST-GEORGES 228-1718
EQUIPEMENT DE RÉCEPTION

MERCREDI 1er AVRIL 1992

QUÉBEC, 96^e ANNÉE, NO 94
56 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 TPS 0.24 TVQ 0.30 4.04

RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES 60¢ Plus TPS TVQ 50¢ Plus TPS TVQ

LA CONSOMMATION

Grâce aux réserves, le sirop d'érable restera à 32 \$ le gallon



Le prix du sirop d'érable n'augmentera pas cette année, en dépit d'une saison qui s'annonce difficile. Le prix à la consommation restera à 32 \$ le gallon, grâce à la considérable réserve québécoise évaluée à 28 millions de livres.

Le déficit de production devrait être identique à celui de l'an passé. C-1

LE CANADA

En cas d'impasse, Mulroney irait jusqu'à des élections

Brian Mulroney est prêt à tenir un référendum, voire des élections, pour passer par-dessus les provinces en cas d'impasse constitutionnelle. A-5

L'ÉCONOMIE

L'empire hôtelier de Malenfant a fondu du tiers

Au fil des mois, l'empire de Raymond Malenfant a littéralement fondu alors que le célèbre homme d'affaires a perdu le tiers de toutes les propriétés qu'il possédait. B-1

LE MONDE

L'ONU décide d'imposer des sanctions à la Libye

L'ONU imposera des sanctions à la Libye à partir du 15 avril pour la contraindre à extraditer deux Libyens accusés d'être mêlés à l'attentat de Lockerbie, en 1988. A-3

LA RÉGION

Un étudiant-plongeur se noie au lac Vert à Lévis

On s'explique mal la noyade d'un étudiant-plongeur du Centre de formation d'urgence en mer, hier matin, lors d'un exercice au lac Vert, à Lévis. A-3

Le feu rappelle les pompiers démissionnaires de La Malbaie

Trois jours après avoir démissionné, 20 pompiers volontaires sont accourus combattre bénévolement un incendie dans une chic résidence de Pointe-au-Pic. B-10

L'INDEX

GÉNÉRAL

Annonces classées	C-7 à C-12
Arts	B-7 et B-8
Bridge	C-12
Consommation	C-1 à C-3
Décès	C-13
Économie	B-1 à B-6
Éditorial	A-14
Horoscope	C-12
Idées du jour	A-15
Informations générales	A-3 à A-9
Le monde	A-10 à A-12 et A-16
Louis-Guy Lemieux	B-9
Où aller à Québec	B-8
Québec et l'Est	B-9, B-10, C-6 et C-14

TABLOÏD

Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés	S-14
Mot mystère	S-14
Sport	S-1 à S-13

LA MÉTÉO

Ennuagement ce matin et neige fondante; maximum 4, minimum -1. Demain: nuageux, faible pluie ou neige; max. 3, min. -2. S-16

7 États boudent les obligations d'Hydro

QUÉBEC — Des représentants d'au moins sept États de Nouvelle-Angleterre cherchent des moyens pour forcer les caisses de retraite de leurs fonctionnaires à se départir des obligations d'Hydro-Québec qu'elles possèdent.

LE SOLEIL

C'est ce qu'a indiqué au SOLEIL M. James Marzilli, représentant démocrate à l'Assemblée du Massachusetts. M.

Marzilli est l'auteur d'un projet de loi visant à interdire à la caisse de retraite des fonctionnaires du Massachusetts d'acheter des obligations d'Hydro-Québec.

Il affirme par ailleurs avoir

eu des contacts avec des législateurs des États voisins, qui s'approprient à poser des gestes semblables.

Des projets de lois sont en préparation au Vermont, au Maine, au New Hampshire, au Connecticut, au Rhode Island et à New York, pour être déposés cette année ou l'an prochain au plus tard, précisait M. Marzilli, qui représente une circonscrip-

tion située dans l'agglomération urbaine de Boston.

L'objectif visé par ces projets est de forcer les caisses de retraite à vendre les obligations d'Hydro-Québec qu'elles détiennent dans leur compte.

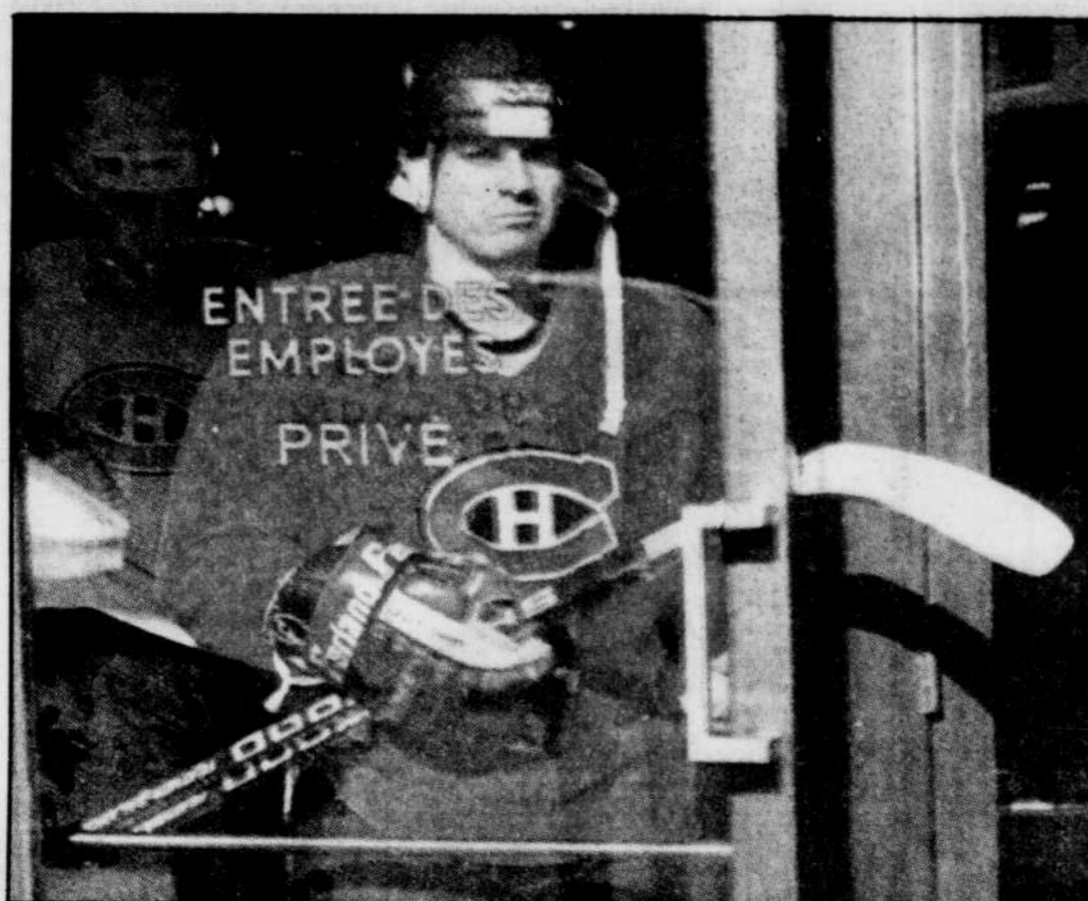
Hydro-Québec ne s'émeut pas encore de ces procédures, qui n'en sont qu'au tout début d'un long processus, souligne

Suite A-2, Hydro...

Un accroc total au libre-échange, dit Lise Bacon

page A-4

Ultime effort de Ziegler pour éviter la grève



Après une ultime rencontre avec le président de la LNH, le directeur de l'Association des joueurs, Bob Goodenow, a dit que la procédure est trop avancée pour éviter la grève. Le défenseur du Canadien Jean-Jacques Daigneault a quitté le Forum pour un entraînement dans une autre arène.

Page S-2

Pour Bill Clinton Le Québec, une affaire canadienne

NEW YORK — « Que pensez-vous de l'indépendance du Québec ? » Bill Clinton, qui sort d'un bain de foule juif, croit tomber des nues. Un sourire incrédule balaie son visage. Des rires dans la foule accueillent son embarras. Il regarde bien et, comme pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une attrape, il lance après une courte pause : « Les Canadiens décideront cela eux-mêmes. »

Le candidat à l'investiture démocrate pour l'élection présidentielle américaine du 3 novembre est un Sudiste bien campé, décontracté et accessible. Son naturel et son aisance plaisent. Pas un endroit où, avant d'entrer, il ne serre des dizaines de mains, ne se livre à une séance d'autographes et n'échange quelques mots avec les passants. « Qu'il est bel homme », soupire très fort une femme en regardant Clinton gagner la tribune d'où il s'est adressé, hier matin, à la communauté juive de New York.

Grand, potelé, la chevelure d'un blond cendré, abondante et grisonnante aux tempes, les yeux bleus, un teint de rose et une physionomie où trainent des restes de l'adolescent, Bill Clinton a de la présence. Il semble tout aussi à l'aise et proche des gens du haut d'une tribune que dans la rue au milieu de la foule. Un sourire flotte en permanence sur ses lèvres. Le gars donne l'impression de ne pas se prendre pour un autre. Il répond ouvertement et d'abondance aux questions, l'air de

DÉCISION 92



Monique Giguère du Soleil avec BILL CLINTON

dire aux Américains : « Voyez ! Je n'ai pas de secret pour vous. » Il parle avec une facilité déconcertante de lui-même, de son enfance difficile avec un père alcoolique et parfois violent.

Rien d'acquis

Pourtant, ce n'est pas un accueil délirant que New York lui a réservé. Les primaires qui se dérouleront ici mardi ne sont pas dans le sac pour le gouverneur de l'Arkansas. Depuis son arrivée dans la « capitale mon-

Suite A-2, Clinton...

Autres textes en page A-11

La bière US vendue au Québec d'ici trois ans

QUÉBEC — Dans trois ans tout au plus, les Québécois pourront acheter leur bière américaine préférée au dépanneur et à l'épicerie de leur quartier.

LE SOLEIL

D'ici là, Molson-O'Keefe et Labatt devront se préparer à affronter ces nouveaux concu-

rents et, espère-t-on à Québec, minimiser les pertes d'emplois.

Le ministre des Affaires internationales, M. John Ciaccia, a annoncé hier que le Québec se conformera aux directi-

ves du Gatt (l'Accord général sur les tarifs et le commerce international).

C'est en accord avec les dirigeants québécois de l'industrie brassicole que le gouvernement réclame toutefois un délai jusqu'en mars 1995 pour lui permettre de s'ajuster à cette nou-

Suite A-2, Bière...

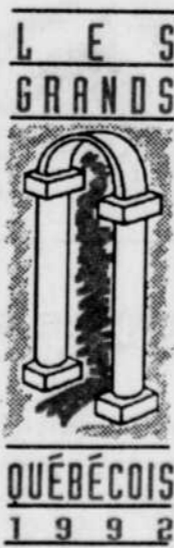
Paul Hébert inquiet de la situation des artistes

NDLR — L'artiste de la scène Paul Hébert sera élevé au rang de Grand Québécois par la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, vendredi, au Château Frontenac. La distinction consacre les exceptionnelles diversité et vitalité des quarante ans de scène professionnelle de celui dont les rôles, mises en scène et missions administratives ne se comptent plus.

QUÉBEC — L'obsession du théâtre poursuit Paul Hébert depuis plus d'un demi-siècle.

LE SOLEIL

Le petit Thetfordois né le 28 mai 1928, qui a perdu son père à trois ans, découvre sa vocation au Patro de Lévis, où il est pensionnaire. Epris de la scène, il se mêle bientôt aux Compagnons de Cartier du père Legault,

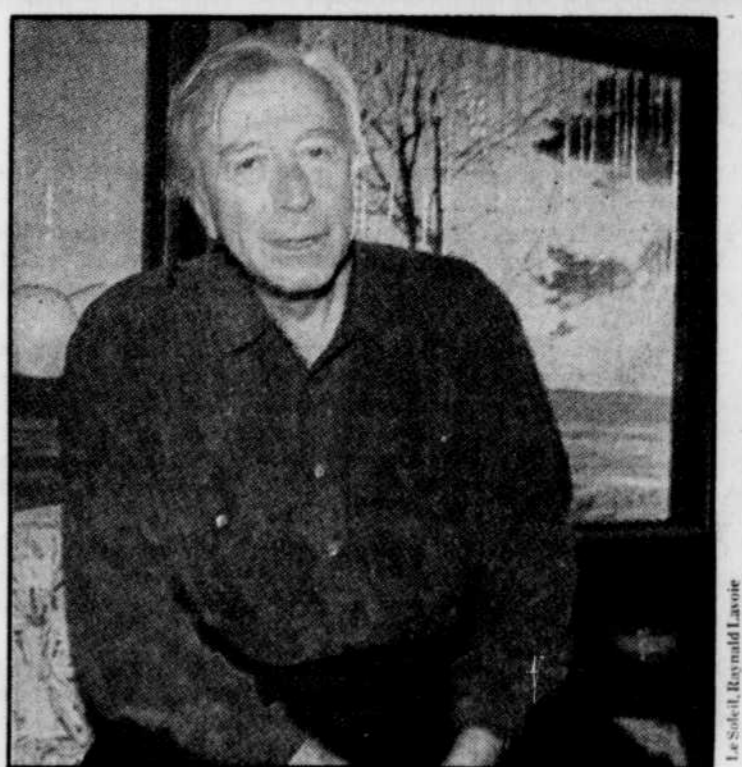


le temps de vacances d'été, en attendant de se joindre aux Comédiens de Québec, en 1945.

Subjugué par la muse dramatique, il décide de parfaire son art. Son parcours sera inhabituel. Il songe à Paris, mais sa curiosité le mène à Londres. Il a appris qu'on dispense au Old Vic un enseignement double d'un entraînement. Il y étudie de 1949 à 1952, boursier du Conseil britannique des arts.

Dilemme à sa sortie de la vénérable institution : on lui offre du travail sur place. On s'intéresse à son accent. La

Suite A-2, Hébert...



Cette nouvelle marque de reconnaissance, Paul Hébert l'accueille avec fierté, au nom de tous les artistes : « Mon seul mérite est d'avoir compris qu'on ne mérite rien seul. »

CAMPS D'ÉTÉ DU YMCA
Québec

CAMPS SÉJOUR PLEIN AIR ET D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE ANGLAISE (pour les francophones non bilingues)

- GARÇONS et FILLES / 7 à 11 ans et 12 à 13 ans
- Ratio par groupe : 1 moniteur pour 8 campeurs
- Ratio par activité dirigée : 1 moniteur pour 6 campeurs
- Séjours 5 jours et 12 jours

NOUVEAU : EXPÉDITION plein air, séjour 8 jours Pour les 14 et 15 ans

CAMPS DE JOUR

Apprentissage de la langue anglaise pour francophones non bilingues, garçons et filles

- CAP-ROUGE et NEUFCHÂTEL : 4 à 11 ans
- BEAUPORT et LAC-SAINT-CHARLES : 7 à 11 ans
- CHARLESBOURG, CHARNY et SAINTE-FOY : 7 à 15 ans
- QUÉBEC HAUTE-VILLE : 12 à 15 ans

COÛT : 220 \$ / bloc de 2 semaines (4 à 11 ans)
235 \$ / bloc de 2 semaines (12 à 15 ans)

(plus frais d'inscription) TPS et TVQ non applicables

RENSEIGNEMENTS : 835, SAINT-CYRILLE OUEST, (418) 527-2518

Suites de la première page

Hydro...

Michel Labonté, vice-président financement et trésorerie.

Selon lui, le texte déposé par M. Marzilli est par ailleurs contestable à plusieurs égards. « C'est la première fois qu'un projet de loi tente ainsi de bloquer tout financement d'une compagnie qui respecte toutes les lois et qui se comporte en bon citoyen corporatif », affirmait-il.

Le vice-président se demande d'ailleurs si cette pratique ne contrevenait pas à l'esprit de l'accord de libre-échange, qui prévoit la libre circulation des capitaux.

Hydro-Québec est le principal émetteur sur le marché « Yankee », c'est-à-dire parmi les sociétés étrangères qui émettent des obligations en devises US aux États-Unis, souligne par ailleurs M. Labonté.

« Nous sommes là depuis le début des années soixante, à partir du moment où Hydro était nationalisée. Nous sommes bien connus, nous avons une excellente réputation et nous offrons un rendement supérieur aux bons du trésor américains. Aussi, on ne panique pas avec ce projet et on va défendre notre point de vue. »

Pendant la seule année 1991, Hydro a émis pour pas moins de 5,9 milliards \$ à travers le monde dont 1,4 milliard \$ aux États-Unis. Ce fut la plus grosse année de toute l'histoire d'Hydro en matière de financement. La dette totale d'Hydro-Québec dépasse actuellement les 30 milliards \$.

M. Labonté prévoit qu'Hydro devrait avoir besoin de quelque quatre milliards \$ de financement en moyenne pour chacune des trois prochaines années.

Pour sa part, la caisse des fonctionnaires du Massachusetts possède approximativement pour un million \$ d'obligations d'Hydro-Québec, indiquait le représentant Marzilli. Celui-ci défend son projet en soutenant qu'il s'agit d'agir en investisseur responsable (« affirmative investment »). Le texte qui vise Hydro-Québec a dû être déposé en vitesse à cause d'échéances serrées, mais M. Marzilli soutient qu'il veut étendre cette pratique pour que ces fonds publics n'encouragent que les projets qui répondent à des critères environnementaux, politiques et sociaux.

Clinton...

diale des tabloids », le potinage fait de nouveau fureur. Après les histoires d'adultère et de tours de passe-passe pour éviter de servir au Vietnam, c'est son rival, Jerry Brown, considéré comme le plus à gauche des candidats démocrates, qui alimente la chronique. Fort de sa victoire dans le Connecticut, Brown accuse maintenant Clinton d'être le laquais de Wall Street.

Un sondage publié lundi révélant que 57 % des New-Yorkais doutaient de l'honnêteté et de l'intégrité de Clinton a jeté une douche d'eau froide sur la campagne de celui qui, depuis le « super-mardi » était donné gagnant. « J'ai l'impression qu'il cache des choses. Peut-être qu'il dit la vérité, mais il ne dit pas toute la vérité » commente un étudiant de l'université Yeshiva, Neil Torczyner, qui trouve Clinton fuyant et imprécis.

Âgé de 22 ans, Neil est un républicain avoué. Mais il est déçu de l'attitude du président Bush envers Israël. Son vœu, c'est qu'aucun des candidats démocrates en lice ne sorte suffisamment fort de l'épreuve des primaires pour obtenir l'investiture. Dans l'éventualité d'un cul-de-sac, il compte sur les démocrates pour convaincre un gros canon du parti de se présenter. Le gouverneur Mario Cuomo de l'État de New York, ou encore les sénateurs Al Gore du Tennessee ou Bill Bradley du New Jersey, voilà les gens qu'il souhaiterait voir faire la lutte à George Bush avec qui la communauté juive a un compte à régler.

Mais tous ne partagent pas l'avis de Neil. Michael Kramer, un New-Yorkais dans la quarantaine, estime que ça ne se fait pas de laisser tomber un candidat la veille du congrès. Il explique que Bill Clinton dispose déjà de la moitié des délégués dont il a besoin pour obtenir l'investiture. Et il ajoute que, compte tenu du mode d'attribution des délégués à la proportionnelle, le gouverneur de l'Arkansas sera le premier au fil d'arrivée même si Brown devait rafler toutes les primaires à venir jusqu'à la fin avec disons 55 % des votes contre 45 % pour Clinton.

Sauf qu'une victoire aussi serrée n'augurerait rien de bon pour la campagne présidentielle. « C'est important pour un candidat de réussir de bons scores, insiste Michael Kramer. C'est au stade des primaires que les électeurs sentent si un candidat a des chances de gagner la Maison-Blanche. »

Un chauffeur de taxi est formel. « Ce que je reproche à Clinton, c'est de ne pas avoir ce qu'il faut pour battre Bush », dit-il. Et notre homme de s'en prendre aussi à Hillary Clinton qu'il juge trop bavarde. C'est ainsi que ce travailleur new-yorkais votera Tsongas aux primaires de New York mardi prochain « juste pour garder la course ouverte ».

Les primaires manifestement sont plus qu'une course à l'investiture. C'est déjà le choix du prochain président qui se dessine.

Devant le revirement de situation, Bill Clinton, hier, décidait de reprendre l'offensive et de redescendre dans l'arène. Deux fois, il s'est retrouvé sur la même tribune avec Jerry Brown. « J'aime me battre », a-t-il répondu, hier matin, de sa voix enrouée, à l'animateur Dick Oliver qui le recevait à l'émission Good Day New York.

Bill Clinton n'a pas fait une croix sur New York. Il est déterminé à reprendre son avance.

Bière...

velle concurrence qui jouera en faveur du consommateur et poussera les prix à la baisse.

Il n'est toutefois pas certain que Québec pourra faire triompher sa position de négociation, admet M. Ciaccia. Dans le cas où le Gatt se montrerait peu accommodant, le gouvernement verra comment réagir, dit le ministre.

« Éventuellement, cela peut ouvrir la porte aux bières européennes », reconnaît par ailleurs M. Ciaccia. Quant aux emplois, le ministre soutient qu'avec trois ans de transition, « s'il y a des effets, ils vont être très minimes parce que les brasseurs québécois se sont préparés pour une telle éventualité et ils ont rationalisé leurs opérations. Je crois qu'il peut plutôt y avoir des effets pour de petits brasseurs dans d'autres provinces. »

Québec demande d'ailleurs qu'on accélère l'abolition des barrières interprovinciales pour que les brasseurs québécois puissent commencer à vendre leurs produits dans les autres provinces avant d'avoir à subir la concurrence américaine.

Huit provinces ont déjà accepté d'abolir ces barrières, ce qui sera chose faite à compter du 1er juillet. Le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve sont les deux récalcitrants. Si ces provinces résistent au mouvement, cela empêchera les Québécois d'acheter la célèbre Moosehead.

Le gouvernement veut aussi que la Société des alcools du Québec agisse comme importateur unique des bières américaines. Toutefois, quand les produits auront été livrés aux entrepôts de la SAQ, les brasseurs des États-Unis auront le choix de laisser la SAQ les distribuer dans ses succursales et dans les épiceries ou encore de mettre en place leur propre réseau de distribution.

« C'est une forme de contrôle d'importation de toute boisson alcoolique », explique le ministre qui soutient que l'obligation de passer par la SAQ n'entraînera pas de coûts pour les brasseurs américains et que cela ne devrait donc pas nuire à la compétitivité de leurs produits.

« Les tendances des prix vont être à la baisse avec cette mesure », indique M. Ciaccia qui souligne par ailleurs qu'en même temps que les produits brassés aux États-Unis entreront ici, « le marché américain sera ouvert à nos brasseries ».

Hébert...

France aussi, mais moins qu'à sa solide formation de shakespeareien. Il séjourne au Grenier de Toulouse, en 1953. On le demande aussi à Strasbourg, mais c'est ici, dans un Québec où la télévision naissante suscite les plus fols espoirs de démocratisation de la culture, qu'il entend vivre de son art.

Le voici à Montréal où il fait télé-théâtre sur télé-théâtre. La belle époque... La télé n'est pas alors que divertissement, opine-t-il, elle invite au beau. Un désir cher l'anime aujourd'hui : voir le « Québec français, orienter le produit de la télévision » dans le sens d'un développement des arts et de la culture. « Pourquoi sacrifions-nous au commerce si facilement ?... »

Donc, la télé des années 50 le redemande, mais il joue peu au théâtre. « Je n'ai jamais été un gars de gang, je suis plutôt un 'lone-ranger' ». Son rêve d'une scène tournée vers les plus hautes exigences de la production théâtrale lui inspire des audaces. Il fonde théâtre sur théâtre, preuve de son esprit d'entreprise et de la précarité de l'aventure scénique au Québec. Il croyait tenir le filon, au Chanteclerc. Shakespeare (*La Mégère apprivoisée*) et Pirandello (*Six Personnages en quête d'auteur*) y bravent l'affiche estivale. Le public accourt, la critique d'expression anglaise parle d'un « Stratford in Québec ».

« Je le voyais à la manière anglaise, avoue son animateur, je le voyais à la fois comme geste social et comme geste artistique ». Malgré ses succès artistiques et populaires, l'aventure met en lumière une âpre réalité : le grand répertoire ne peut survivre sans aide publique. Elle aura duré deux ans.

En 1969 et 1970, Paul Hébert assume coup sur coup la direction des conservatoires d'art dramatique de Montréal et de Québec. La dernière année, il devient le directeur artistique du tout nouveau Théâtre du Trident. Il y vivra sept ans de grandeurs (*Charbonneau et le chef, La Mort d'un commis voyageur*) et quelques vicissitudes.

Paul Hébert a joué dans pas moins de 18 téléromans et un nombre identiques d'émissions pour jeunes publics. Au théâtre, les héros qu'il a incarnés formeraient une jolie foule. Ceux auxquels il reste le plus attaché ? George de *Qui a peur de Virginia Woolf* d'Albee, et le *Don Quichotte* de Ronfard.

La place du « beau risque »

Cette nouvelle marque de reconnaissance, Paul Hébert l'accueille avec fierté. « Au nom de tous les artistes », insiste-t-il, avant d'ajouter : « Mon seul mérite est d'avoir compris qu'on ne mérite rien seul ».

À la fois, elle éveille en lui une certaine douleur. « Je me retrouve grand Québécois avec un théâtre qui l'an dernier était en très sérieuse difficulté financière et qu'avec le concours de notre fondation, je tente de remettre sur pied. C'est beaucoup de travail et je ne peux m'empêcher de me demander : Où est-ce que ça mène tout ça ? Serons-nous au même point que l'an dernier dans dix ou douze ans ? »

Il regrette n'avoir « jamais eu les moyens » du théâtre qu'il voulait pratiquer dans ses théâtres. « Peut-être parce que j'ai eu le malheur de vouloir faire du théâtre l'été... » dit-il.

Aujourd'hui, il est partagé entre l'espoir que lui inspire « ces jeunes animés d'un tel désir de dépassement » et l'inquiétude.

« La situation du théâtre me laisse plus que perplexe, émet-il. J'ai peur qu'on perde du temps, qu'on sacrifie notre talent aux impératifs de l'administration. Je ne dis pas que ces choses-là n'importent pas, je dis seulement qu'en leur nom, on ne fait plus de place au beau risque. On ferme les portes à l'imaginaire, on coupe l'envol, on ne fait pas confiance à l'artiste. A mon âge, je constate que je ne réussis pas à donner suite aux risques que j'ai pris, à faire en sorte que des plus jeunes en profitent ; les portes restent fermées... »

En conçoit-il un sentiment d'échec ?

« J'ai fait de mon mieux sans reculer devant les défis. Mais quand je pense au développement qui aurait pu s'ensuivre si j'avais pu prendre certains risques artistiques, alors là je pense qu'il y a une part d'échec ».

Paul Hébert soutient qu'il en coûterait beaucoup moins au trésor public et à la fierté de la nation si on faisait davantage confiance aux artistes. « L'inculture, ça finit par coûter cher en décrocheurs et en problèmes sociaux », soutient-il.

Il traîne des regrets, certes, mais pas de tristesse. Il a son arc « la corde de l'écriture et de la réflexion ». Et quand le cafard se fait trop insistant, il relit un mot de Tchekhov épinglé bien en vue, dans son bureau, à sa demeure de Sainte-Pétronille : « C'est travailler qu'il faut, et que tout le reste aille au diable. L'important est d'être juste et tout le reste viendra de soi-même ».

Demain: Robert Bégin

L E T R E N T E E T U N®



TRICOT DE COTON JACQUARD

LA VESTE SANS MANCHES
49.95

L'ITEM À SUPERPOSER SUR PULLS, TEE-SHIRTS, CHEMISES, C'EST LA VESTE DU PRINTEMPS, JACQUARD EN TONS NATURELS OU VERT MALARD. P.M.G.T.G. RÉG. 65.00



ACHAT SPÉCIAL

LE BOXEUR PURE SOIE
24.95

UN PRIX EXCEPTIONNEL POUR UN BOXEUR PURE SOIE. NOIR, FORÊT, GRIS, MARINE, BOURGOGNE. P.M.G.T.G. RÉG. 35.00



NYLON DÉLAVÉ

LE BLOUSON D'ÉQUIPE
99.95

TEXTURE DÉLAVÉE, FORME BASE-BALL, ÉCUSSON EN RELIEF, MANCHES EN CONTRASTE, MARINE ET FORÊT, FORÊT ET SABLE... UNE ASSOCIATION GAGNANTE! P.M.G.T.G.

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA QUOTIDIENNE

tirage du 31-03-92

5-6-5

1-7-9-9

LA TROIS

LE SOLEIL

À St-Apollinaire Un handicapé de 10 ans était agressé par un conseiller municipal

QUÉBEC — Un conseiller municipal de Saint-Apollinaire, Jean-Louis Moreau, âgé de 57 ans, a été reconnu coupable, hier, de sodomie, de grossière indécence et d'agression sexuelle sur un handicapé intellectuel âgé d'une dizaine d'années.

LE SOLEIL
Les gestes reprochés ont été posés entre 1978 et 1984, au moment où l'enfant âgé de 8 à 14 ans vivait dans la famille Moreau, ainsi qu'en une occasion en 1989. Dans un long jugement d'une cinquantaine de pages, le juge Mark Dubé a retenu le témoignage de la victime et a complètement écarté ceux de l'accusé et du psychologue appelé à la barre par l'avocat de la défense, Me Michel Boudreau. Hier, la procureure de la Couronne, Me Geneviève Lacroix, a demandé la préparation d'un rapport présentiel en vue des plaidoiries qui auront lieu le 4 juin.

D'après la preuve exposée par Me Lacroix devant le juge Dubé, les crimes ont été commis dans la chambre qu'occupait la jeune victime, au sous-sol de la résidence, à Saint-Apollinaire, ainsi que lors d'un voyage au lac Georges. En 1989, cinq ans après avoir quitté la famille Moreau, le jeune homme y est retourné en visite et a de nouveau été agressé sexuellement.

« Il me masturbait souvent », a-t-il relaté dans son témoignage, expliquant que la première « séance » avait eu lieu au lac Georges, au moment où il s'est retrouvé seul avec l'accusé, dont il avait peur. Au sujet de sa visite, en 1989, le jeune homme a cru que Moreau ne répéterait pas ses gestes après une si longue interruption. Pourtant, dans le bois, il s'est fait demander de masturber l'accusé, moyennant une « récompense » de 2 \$.

Lors d'une des nombreuses fugues qu'il a faites, deux policiers ont recueilli le jeune homme alors âgé de 19 ans. Il leur a raconté avoir été victime de sodomie et de fellation dès l'âge de 6 ans.

Deux psychologues ont été entendus de part et d'autre. Celui témoignant pour la poursuite a affirmé que le jeune handicapé intellectuel n'a pas la capacité d'un mensonge bien structuré. La probabilité que les gestes soient attribuables à d'autres personnes que l'accusé, a noté le psychologue, se compare au « risque de neige en hiver ».

Aujourd'hui, a-t-on appris, le jeune homme a des conduites déviantes et s'adonne à la prostitution. Quant aux fugues, a ajouté l'expert, elles font souvent partie du comportement des enfants agressés sexuellement.

En défense, l'accusé a évidemment tout nié et il a attribué les fugues à l'émission télévisée « Le Vagabond », que son jeune « protégé » regardait régulièrement. Si on n'a pas gardé l'enfant à la maison, a-t-il expliqué, c'est que son épouse n'en pouvait plus d'aller chercher le jeune fugueur deux ou trois fois par semaine.

Le psychologue témoignant pour la défense, bien que croyant à de l'agression sexuelle, a refusé de l'attribuer à Moreau. Cependant, le juge Dubé, après y avoir relevé plusieurs contradictions, n'a pas retenu son témoignage.

Il en est allé de même du témoignage de l'accusé. Le juge se montre d'ailleurs surpris de constater que l'enfant a été changé de chambre et que l'accusé a placé un handicapé intellectuel dans une chambre chauffée par un poêle à bois... Lui-même conscient que c'était dangereux, il a même dû punir l'enfant parce qu'il avait touché au poêle.

Malgré les accusations qui pèsent contre lui, le conseiller municipal n'a pas démissionné de son poste. A l'hôtel de ville, le directeur général, M. Claude Halley a toutefois précisé que celui-ci avait décidé de ne plus siéger aux séances du conseil. Toujours selon M. Halley, le conseiller Moreau ne serait pas tenu de quitter son poste tant qu'on ne l'aura pas prouvé sa culpabilité dans cette affaire. En outre, M. Moreau n'avait pas de responsabilité particulière au sein de l'administration municipale.

Règlements sur les armes à feu Le projet d'Ottawa réjouit la Coalition

OTTAWA (PC) — La réglementation relative au contrôle des armes à feu déposée hier par la ministre de la Justice Kim Campbell a agréablement surpris la Coalition pour le contrôle des armes à feu.

La coalition qui, il y a un mois, craignait que la ministre cède aux pressions du lobby des armes à feu, n'avait que quelques réserves à exprimer hier à l'égard du projet de Mme Campbell qui vient compléter la loi adoptée l'automne dernier.

« La coalition est agréablement surprise par la réglementation et ce, même si nous avons encore quelques inquiétudes et même s'il y a encore des points qui ne sont pas résolus », a déclaré la directrice de la coalition Heidi Rathjen en conférence de presse.

Pour la présidente des Victimes de la Polytechnique pour le contrôle des armes à feu, Mme Suzanne Laplante-Edwards, Mme Campbell a fait preuve de courage en tenant bon.

Mais la coalition craint encore les pressions du lobby des armes. « Ce qui nous inquiète le plus, vu l'histoire du contrôle des armes à feu au Canada, c'est qu'il y aura des efforts pour tenter de retarder l'entrée en vigueur de la réglementation. Or, sans cela, la loi n'a aucun sens », a indiqué la présidente de la coalition Wendy Cukier.

Le projet de règlements déposés hier limite la taille des chargeurs utilisés dans les armes à feu semi-automatique. Les chargeurs pour les armes de poing auront une capacité maximale de cinq cartouches et ceux pour les autres armes à feu seront limités à dix. Cependant, aucune limite n'est imposée sur les chargeurs de certains types de carabines comme celles très répandues de calibre 22, ce qu'a critiqué la coalition.

Le projet établit pour la première fois des règles pour l'en-

Armes à feu au Canada	
• Nombre de Canadiens possédant un permis d'arme à feu:	847.000
• Nombre moyen de morts causées par une arme à feu chaque année:	1 400
• Nombre moyen d'homicides commis avec une arme à feu chaque année:	180
• Nombre moyen de suicides commis avec une arme à feu chaque année:	1 100
• Nombre approximatif d'armes automatiques au Canada:	5 000
• Proportion approximative des familles possédant une arme à feu:	23 %
• Nombre approximatif d'armes à feu au Canada:	5,9 millions

Source: Angus Reid poll

Infographie / LE SOLEIL

treposage et le transport des armes à feu. Dans tous les cas, les armes ne devront pas être chargées. Dans le cas des armes à usage non restreint, elles devront être rendues inopérantes par un mécanisme de verrouillage ou être mises sous clé. Côté transport, ces armes ne

devront pas être visibles de l'extérieur du véhicule et devront être sous clé quand aucun adulte n'est dans le véhicule.

Les armes à usage restreint devront, pour leur entreposage, être à la fois rendues inopérantes et mises sous clé. Dans un véhicule, elles devront être

Mesures très sévères des Nations unies

Blocus resserré sur la Libye

NATIONS UNIES (Reuter, AFP) — Le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé hier d'imposer des sanctions à partir du 15 avril pour la contraindre à extraditer deux Libyens accusés d'être mêlés à l'attentat de Lockerbie, en 1988.

La résolution 748, présentée par les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, a été adoptée par 10 voix pour, aucune voix contre et cinq abstentions — Chine, Inde, Maroc, Cap-Vert et Zimbabwe. La Chine s'est abstenue afin de conserver le soutien du tiers monde.

L'attentat de Lockerbie, en Écosse, a fait 270 morts. La résolution demande aussi à la Libye de coopérer à l'enquête sur

l'attentat qui a détruit le 19 septembre 1989 un DC-10 français d'UTA au Niger et fait 171 morts.

Les sanctions entrèrent automatiquement en vigueur après une période de grâce de deux semaines. Le conseil demande à tous les États de rompre toute liaison aérienne avec la Libye, d'arrêter les ventes de matériel militaire à Tripoli et de réduire les missions diplomatiques et consulaires libyennes.

Contrairement à l'Irak, les sanctions ne comprennent pas, du moins pour le moment, d'embargo sur les exportations de pétrole libyen.

Pour éviter ces sanctions, le gouvernement libyen doit appliquer « sans le moindre délai » la résolution 731 adoptée le 21 janvier sommant Tripoli d'extrader les deux agents impliqués dans l'affaire de Lockerbie et de coopérer à l'enquête sur celle du DC-10 d'UTA.

Le gouvernement libyen doit aussi « s'engager à cesser de manière définitive toute forme d'action terroriste et toute assistance aux groupes terroristes »

et démontrer rapidement, « par des actes concrets (...) sa renonciation au terrorisme », lit-on dans la résolution 748.

Avant le vote de la résolution, le représentant libyen à l'ONU, Ali Elhoudri, avait déclaré que son pays avait copéré pleinement avec les Nations unies, conformément à ses propres lois qui interdisent l'extradition de ses citoyens.

Il a ajouté que la résolution « ouvrait la voie à un autre acte d'agression contre de paisibles villes libyennes », allusion aux raids aériens américains de 1986 contre la Libye en riposte à son rôle présumé dans des actes de terrorisme.

Élève du Centre de formation urgence en mer

Un plongeur de 26 ans se noie au lac Vert

LÉVIS — On s'explique encore mal comment un étudiant-plongeur de 26 ans du Centre de formation-fonctions d'urgence en mer a perdu la vie, hier matin, lors d'un exercice de plongée au lac Vert, à Lévis.

LE SOLEIL

Une autopsie doit d'ailleurs être pratiquée ce matin sur le corps du jeune Claude Samson, de Sainte-Julie, près de Montréal, afin de jeter un peu de lumière sur les causes de son décès.

Entre temps, les enquêteurs de la Sûreté municipale de Lévis ont commencé l'interrogatoire des témoins de même qu'ils ont pris possession de l'équipement de plongée utilisé par la jeune victime pour en faire effectuer la vérification technique. La police de Lévis a encore pour tâche d'aller récupérer au fond du lac la partie avant du casque de scaphandre dont on a constaté la disparition lorsqu'on a remonté le jeune Samson.

Au Centre de formation-fonctions urgence en mer, administré par l'Institut de mari-

ne du Cégep de Rimouski, M. Robert B. Pelletier, directeur de l'éducation aux adultes, ne pouvait hier trouver d'explication plausible à cet accident regrettable survenu lors d'un exercice se déroulant dans des conditions normales de sécurité.

« Le jeune homme avait une bonne expérience préalable comme plongeur amateur, il suivait nos cours depuis septembre dernier, il avait pratiqué ce genre d'exercice avec succès dans nos bassins intérieurs et extérieurs, et il plongeait en compagnie d'un autre plongeur », a expliqué M. Pelletier au SOLEIL.

La victime, qui était sur les lieux avec une dizaine de ses compagnons était donc en plongée avec un confrère lorsque ses compagnons ainsi que deux ou trois professeurs du Centre restés en surface ont constaté qu'il n'y avait plus de mouvement au bout du câble

qui les reliait au scaphandrier.

Un autre plongeur, qui était allé voir ce qui se passait, a aperçu le corps inerte de son confrère et a lancé l'alerte. Toutes les méthodes de réanimation sont demeurées sans succès et les médecins ont dû par la suite constater le décès.

Le lac Vert, situé en bordure de l'autoroute 20 à Lévis, est une ancienne carrière de pierre qui n'est profonde que d'une cinquantaine de pieds. Les apprentis-scaphandriers du Centre de formation qui y plongent le font toujours avec un autre plongeur et un troisième doit rester en surface pour intervenir en cas d'urgence. Ceux qui sont sous l'eau demeurent en communication radio.

« Le cours de scaphandrier professionnel se donne depuis 1988 et nous allons plonger au lac Vert à chaque printemps sans qu'il n'y ait jamais eu d'accident. Avec les précautions que nous prenons, un tragédie comme celle-là est difficilement compréhensible », a conclu avec émotion M. Pelletier.



Photo Presse Canadienne
Finalement, la ministre de la Justice, Kim Campbell, n'aura pas cédé aux pressions du lobby des armes à feu, comme le craignait la Coalition.

sous clé en toutes circonstances et à l'abri des regards.

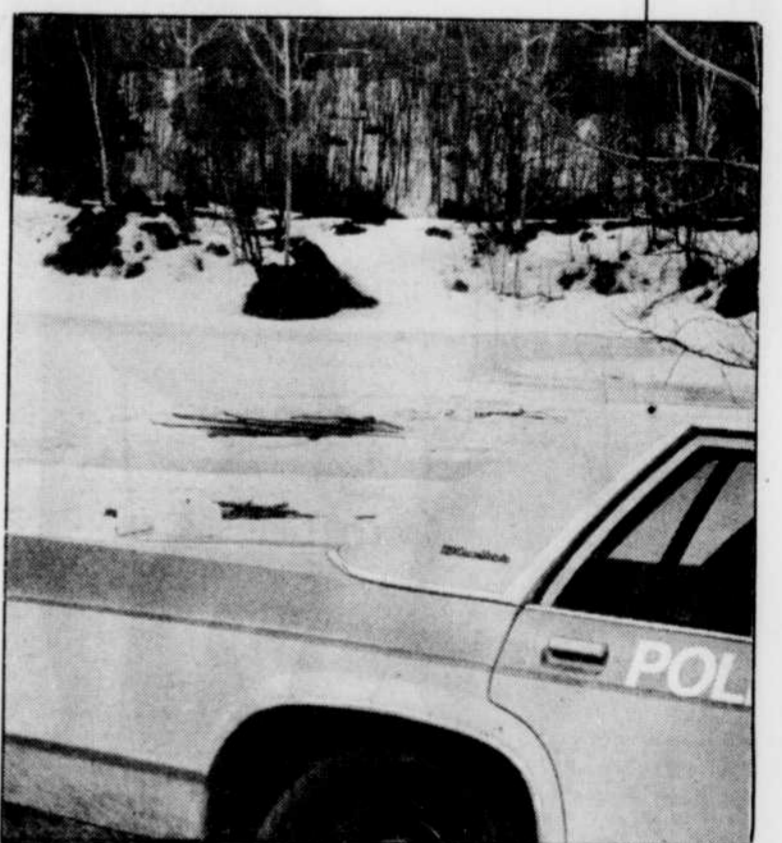
La coalition aurait préféré que toutes les armes soient entreposées selon les règles les plus strictes. Mme Laplante-Edwards voudrait quant à elle que l'entreposage se fasse à l'extérieur du domicile.

La réglementation permet la mise sur pied d'entreprises spécialisées dans l'entreposage des armes et l'inspection des sites d'entreposages privés ou

commerciaux.

Mme Campbell s'est dite convaincue que ces règlements permettront de réduire le nombre de tragédies attribuables aux armes à feu, en particulier les morts accidentelles.

De plus, le cabinet doit encore adopter un arrêté en conseil qui définira la liste des armes prohibées. Quant au programme de formation prévu par loi, les négociations se poursuivent avec les provinces.



Les étudiants plongeurs travaillent à partir de larges ouvertures pratiquées dans la glace, comme celle que l'on distingue au centre de cette photo.

SUBARU

QUÉBÉCOIS
EXERCEZ VOTRE

OPTION
TRACTION
INTÉGRALE

Option
SUBARU
Le concessionnaire extraordinaire

2505, boulevard Henri-Bourassa, Québec 648-9518
(entre de la Capitale et de la Canardière)

TRACTION
4
ROUES MOTRICES
POUR LE
PRÉMIER
2
ROUES MOTRICES

Pour un temps limité, sur les modèles Legacy et Loyale économisez jusqu'à 1690\$.

Les économies sont basées sur le prix suggéré par le fabricant et dépendent du modèle choisi.

ECONOMISEZ JUSQU'À
1690\$

Le projet de loi du Massachusetts fait déborder le vase

Lise Bacon est ulcérée par les manoeuvres des Cris

La ministre québécoise de l'Énergie, Lise Bacon, voit dans le projet de loi du Massachusetts visant à bloquer l'achat d'obligations d'Hydro-Québec un « accroc total » à l'accord de libre-échange et une forme de « dirigisme économique invraisemblable en 1992 » de la part de nos voisins du Sud.

LE SOLEIL

« L'esprit même » de ce projet de loi contrevient aux accords de libre-échange, estime Mme Bacon qui se demande comment les Américains réagiraient « si on empêchait nos fonctionnaires d'acheter des obligations de NYPA ».

« Il y a une marge entre se questionner sur les impacts environnementaux, sur les populations autochtones, et empêcher les gens d'acheter des obligations d'Hydro-Québec ». Cette « démonstration de repli sur soi » est inacceptable à un moment « où tous les pays parlent de globalisation » des échanges, a soutenu la ministre devant l'Assemblée nationale.

Le conseil des ministres doit se pencher aujourd'hui sur les mesures à prendre pour faire face à ce nouveau coup dur pour la société d'État québécoise. Mme Bacon doit par ailleurs rencontrer le consul américain, cette semaine, pour faire le point sur cette question.

Interrogée par le leader parlementaire de l'opposition, Guy Chevrette, Mme Bacon n'était cependant pas en mesure de préciser, hier, quelle était la part de la dette d'Hydro-Québec détenue par les fonds de pension des fonctionnaires du Massachusetts.

Lobby cri

« Assez c'est assez! » lançait la

ministre devant les journalistes pour marquer son dépit devant le lobby des Cris de la Baie James qui multiplie les interventions aux États-Unis et en Europe contre le projet hydroélectrique Grande-Baleine.

Ce n'est pas parce que les autochtones ont maintes fois réclamé et prétendu que le territoire de la Baie James leur appartient que c'est le cas, tranche la ministre qui estime que les Québécois n'accepteront pas de voir leur développement économique « mis en danger par les autochtones ».

« Ce territoire est encore aux Québécois et ce sont les Québécois qui vont l'exploiter. Et ce ne sont pas les autochtones qui vont nous empêcher de le faire », tranche la ministre ulcérée par les manoeuvres des Cris.

Loin de mettre en veilleuse ce mégaprojet, Mme Bacon annonce plutôt la mise en branle, dès 1993, des travaux à la centrale Grande-Baleine I. Les travaux aux centrales GB2 et GB3 suivront à cinq et huit ans d'intervalle. Les trois centrales produiront quelque 3000 mégawatts, soit 2000 MW pour GB1 et 500 MW chacune pour GB2 et GB3.

Convaincue que le Québec a besoin de ce projet hydroélectrique de quelque 12,6 milliards \$ pour répondre à la demande sur son marché domestique, la ministre précise que la vente d'énergie



La ministre de l'Énergie Lise Bacon répondait, hier, aux questions de l'opposition à l'Assemblée nationale.

aux Américains aurait permis de devancer les travaux et « d'aider à les financer ».

Les projets de harnachement de la Sainte-Marguerite et de la Haute Mauricie seront également menés à terme malgré l'annulation du contrat avec l'État de New York, a précisé la ministre.

Embarras

Au consulat américain à Québec, on expliquait hier avoir pris connaissance du projet de loi de l'État du Massachusetts dans les journaux. « Ça n'a rien à voir avec la politique du gouvernement américain à l'égard de l'accord de libre-échange », indiquait le consul Bill McCahill dans un entretien téléphonique au SOLEIL.

Le diplomate américain souligne que ce projet de loi sera renvoyé pour étude devant une commission parlementaire et que le Québec et Hydro-Québec auront tout le loisir de faire valoir leur

point de vue. M. McCahill rappelle que la délégation du Québec à Boston est située à quelques centaines de mètres de l'Assemblée de cet État.

Le consul admet que les groupes écologiques et les autochtones multiplient les « campagnes de relations publiques » depuis quelque temps. « Ce projet de loi en fait partie », calcule M. McCahill.

Celui-ci admet que si le Québec décidait d'appliquer la même médecine à une société américaine, les Américains réagiraient « probablement ». M. McCahill estime que les économies du Québec et des États de la Nouvelle-Angleterre sont « étroitement liées, et pas uniquement par les ventes d'électricité » et que ces échanges seront maintenus « quelles que soient les campagnes de relations publiques qui se font ».

Rien ne va plus entre Terre-Neuve et Hydro-Québec

MONTREAL (PC) — Les négociations sont rompues depuis trois semaines entre Terre-Neuve et Hydro-Québec désireuse d'acheter 2000 mégawatts d'électricité qui serait produite à compter de l'an 2000 aux chutes Churchill, au Labrador, grâce à une deuxième phase d'aménagement hydroélectrique à cet endroit.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le vice-président exécutif aux marchés externes d'Hydro-Québec, Pierre Bolduc, dans une entrevue téléphonique.

La question de l'aménagement de Muskrat et Gull Island, en aval de Churchill Falls, a surgi, hier, au Colloque du Forum Grande-Baleine quand un Inuk du Labrador s'est plaint de ce que les effets de ce projet terre-neuvien sur les autochtones n'étaient pas considérés.

« Ce territoire appartient aux Inuit », a-t-il soutenu.

Interrogé à ce propos, en marge de ce colloque, M. Bolduc a précisé que les négociations étaient « gelées » depuis trois semaines, soit peu de temps après que le président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, ait parlé de ces négociations devant les membres de la commission parlementaire qui étudiaient le projet de tarification d'Hydro-Québec.

À la fin de 1991, alors que les discussions entre Québec et Terre-Neuve duraient depuis deux ans, M. Bolduc avait indiqué qu'une entente était à portée de main.

Hydro-Québec cherche à obtenir des conditions avantageuses pour l'achat d'électricité à compter de l'an 2000 pour une période de 25 ans.

Selon les informations fournies hier par M. Bolduc, l'intention d'Hydro-Québec est d'acheter 2000 mégawatts au départ, quantité appelée à diminuer progressivement à mesure que croîtraient les besoins des Terre-Neuviens.

Les deux centrales projetées à Muskrat et Gull Island sont d'une puissance totale de 3088 mégawatts et impliqueraient des coûts de 10 milliards \$. Le projet de Grande-Baleine, qui comporte trois centrales d'une puissance totale de 3168 mégawatts, est évalué à 13,1 milliards \$.

Le différend

Le différend qui a entraîné l'éclatement des pourparlers porterait sur le partage des coûts.

Hydro-Québec a une entente avec Terre-Neuve depuis 1969, plus précisément avec Churchill

Falls (Labrador) Corporation Ltd. dont elle détient un peu plus du tiers des actions.

Grosso modo, 15 % de l'énergie électrique consommée au Québec provient des chutes Churchill.

L'entente de mai 1969 prévoit la vente à Hydro-Québec de l'électricité produite par le complexe des chutes Churchill durant une période de 40 ans, avec reconduction automatique du contrat pour une période supplémentaire de 25 ans. En juin 1988, à la suite des contestations du gouvernement de Terre-Neuve qui ont duré près de 15 ans, la Cour suprême du Canada confirmait les droits d'Hydro-Québec sur l'énergie produite aux chutes Churchill.

Interrogé par ailleurs sur les possibilités qui s'offrent à Hydro-Québec de vendre de l'électricité aux Américains, surtout à la suite de l'annulation, vendredi dernier, du contrat d'une valeur de 17 milliards \$ sur 20 ans avec la New York Power Authority, M. Bolduc n'a pas semblé détenir plusieurs as dans son jeu.

Il s'est fait moins affirmatif que le président Drouin qui, en fin de semaine, a parlé du potentiel existant dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

M. Bolduc croit que M. Drouin avait en tête le contrat liant Hydro-Québec à la New England Utilities en cours depuis 1991 et qui doit être reconduit à compter de l'an 2000.

Le contrat en cours assure 1500 mégawatts durant la période de l'été, période de pointe en raison des conditions climatiques de nos voisins du sud.

Les négociations pour remplacer ce contrat sont en cours depuis 18 mois et ont trait à la livraison de 1500 mégawatts à compter de l'an 2000 pour une période de 20 ans.

« Les négociateurs de la New England Utilities ne sont pas pressés. Ils veulent attendre le plus tard possible pour prendre une décision de façon à mieux connaître l'évolution de la demande.

« En 1994, on devrait être fixé », a précisé M. Bolduc.

Mordecai Richler dénonce le Congrès juif canadien

MONTREAL (PC) — Mordecai Richler, qui a dénoncé le tribalisme et l'antisémitisme de la société québécoise dans son dernier livre et ailleurs, est déçu de l'attitude du Congrès juif canadien face à la controverse soulevée par ses écrits et ses déclarations.

Dans une entrevue publiée dans le dernier numéro de l'hebdomadaire The Canadian Jewish News, l'écrivain anglo-montréalais qualifie de « pusillanime » et de « bureaucratique » la réponse du Congrès juif canadien à la question de l'insulte dont il estime avoir été victime dans la presse francophone.

M. Richler reproche notamment au Congrès juif canadien d'avoir omis de souligner, dans une lettre envoyée aux journaux montréalais la semaine dernière,

que 30 000 juifs avaient quitté Montréal depuis 1976, se contentant de déplorer le fait qu'« une partie de notre jeunesse s'en va ».

« Pourquoi ne pas mentionner les chiffres? » a demandé M. Richler. « Parce qu'ils ont peur. »

M. Richler se montre plus sympathique à l'égard de Stephen Scheinberg, de la Ligue des droits B'nai Brith. M. Scheinberg a estimé la semaine dernière que les organismes juifs n'étaient pas tenus de commenter les écrits ou les déclarations de M. Richler ou le seul fait qu'il est d'origine juive.

TOYS "R" US®



Des couches Pas-à-Pas de Huggies

et

un super bas prix!

Voici les deux réunis!



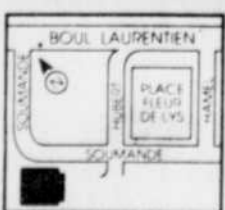
Kimberly Clark
**COUCHES
PAS-À-PAS POUR
LUI OU ELLE
EMBALLAGES
GÉANTS**

17⁹⁹

Chac.

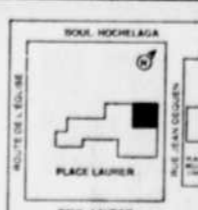


LE Plus Grand Magasin Au Monde Pour Les Bébés



VANIER

475, rue Soumande, Ville de Québec
De l'autre côté de Place Fleur de Lys
Téléphone: 683-8697



NOUVEAU

SAINTE-FOY

2700, boulevard Laurier
Téléphone: 656-8697

VISA

MASTERCARD

AMERICAN EXPRESS

INTERAC

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI ET MARDI 9h30 à 17h30 • MERCREDI À VENDREDI 9h30 à 21h • SAMEDI 9h à 17h

Pour se tirer de l'impasse constitutionnelle

Mulroney prêt pour un référendum, même des élections

OTTAWA — Brian Mulroney est prêt à tenir un référendum, voire des élections, pour passer par-dessus la tête des premiers ministres provinciaux en cas d'impasse constitutionnelle.

LE SOLEIL

« S'il devenait impossible de convaincre les premiers ministres, soit du bien-fondé d'un rapport parlementaire, soit de l'urgence d'agir, on saura quoi faire », a indiqué hier en Chambre le premier ministre canadien.

À la sortie des Communes, M. Mulroney a précisé sa pensée en citant l'élection, le référendum et le plébiscite comme des moyens de passer outre aux positions trop rigides de certains premiers ministres.

Cette menace à peine voilée, adressée de toute évidence à Don Getty qui exige le Sénat triple-E et à Clyde Wells qui tient mordicus à l'égalité des provinces, semble indicative de la crainte de l'équipe Mulroney de ne pouvoir parvenir

à temps à une proposition de compromis très largement acceptable.

De toute évidence à Ottawa, les politiciens et les stratèges commencent à trouver qu'il se fait tard pour réussir à passer outre aux objections fondamentales auxquelles s'accrochent certains premiers ministres. On développe en conséquence les scénarios de crise.

On travaille évidemment pour parvenir à une proposition acceptable, insistait hier M. Mulroney, mais celle-ci doit émaner d'une entente entre le fédéral, les provinces et, maintenant, les leaders autochtones. « Et ce n'est pas facile. C'est un des résultats du carcan de 1981-1982 » renchérisait-il relativement aux difficultés de la formule d'amendement héritée de Pierre Trudeau.

Un peu plus tôt dans la journée, son ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, avait lui-aussi laissé paraître les difficultés de la situation actuelle. Il a ainsi plaidé, à l'occasion d'un discours devant les membres de l'Association canadienne de l'immeuble, la nécessité d'accélérer le rythme des rencontres ministérielles sur la constitution à au moins une par semaine d'ici la fin mai.

Le ministre Clark estime que le temps presse et que les élus des provinces doivent mettre l'épaule à la roue pour qu'il devienne possible de parvenir à un compromis. La rencontre constitutionnelle des 8 et 9 avril à Halifax servira notamment à mettre au point le calendrier des échanges, a-t-il indiqué.

De son côté, le dirigeant libéral Jean Chrétien n'est pas du tout surpris que le premier ministre du Canada se range de plus en plus

derrière sa proposition d'un référendum national pour faire accepter des modifications constitutionnelles.

« C'est la seule stratégie qui lui reste. Car, malheureusement, cette négociation-là fait en sorte que chaque premier ministre est pris pour défendre les intérêts locaux, oubliant les intérêts nationaux. »

Mais Jean Chrétien est tout à fait prêt à suivre Brian Mulroney dans une éventuelle tentative de légitimer des offres qui seraient rejetées par des gouvernements provinciaux. « La Constitution appartient au peuple. Si le peuple se

prononce, les premiers ministres vont suivre. »

L'ancien ministre libéral rappelle d'ailleurs qu'à l'époque où lui-même négociait pour l'éducation en français, des ministres provinciaux lui avaient demandé prudemment de l'imposer afin de ne pas avoir à se justifier de cette politique impopulaire devant leur électoral.

Le chef libéral a enfin tenté de marquer d'autres points dans le dossier constitutionnel en s'en prenant à la molle défense du fédéralisme qu'il perçoit chez les Marcel Masse et Benoit Bouchard.



Brian MULRONEY

Le chef du BQ invoque la solidarité ministérielle

Bouchard se tiendra loin du débat sur le projet de loi C-13

OTTAWA — Lucien Bouchard se réfugie derrière la solidarité ministérielle de l'époque où il était titulaire du ministère fédéral de l'Environnement pour justifier qu'il soit resté muet dans le conflit Québec-Ottawa autour du projet de loi C-13.

LE SOLEIL

« J'ai été membre de ce gouvernement et j'en paye le prix. C'est le dernier lien qui m'y rattache. Aussi, par réserve, par convenance et par respect du principe de solidarité ministérielle et des complications qui risquent de s'ensuivre, je ne touche pas à ce débat-là. »

Le chef du Bloc québécois admet d'emblée qu'il est coincé dans ce dossier de la loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale. C'est effectivement lui, à l'époque où il était ministre fédéral de l'Environnement, qui fut à l'origine de ce projet de loi que le ministre québécois Pierre Paradis dénonce maintenant comme un parfait exemple du « processus dominateur et totalitaire » ayant cours dans les relations entre le gouvernement fédéral et le Québec.

« Les gens diront ce qu'ils voudront, mais je ne peux rien y faire, affirme M. Bouchard. C'est le dernier dossier qu'ils (les conservateurs) ont où j'ai un fil attaché à la patte. »

De toute évidence cependant, le chef du Bloc québécois a une vive tentation d'exprimer ses vues sur cette confrontation fédérale-provinciale. « J'ai des opinions là-dessus. Mais je ronger mon frein. »

Au fil de ses brefs commentaires, il réussit tout de même à laisser voir où il loge sur cette question. Il apparaît ainsi toujours favorable à la loi C-13, même si celle-ci a été un peu modifiée. « Je ne l'ai pas dénoncée. Je n'ai pas dit un mot. Je tourne simplement la page et je m'occupe d'autre chose. »

D'ailleurs, même si les députés du Bloc québécois présents aux Communes au moment du vote se sont opposés au projet de loi C-13, respectant le voeu unanime de l'Assemblée nationale exprimée dans une résolution il y a deux semaines, Lucien Bouchard parle lui de « petite chicane » et de « démagogie » pour décrire les échanges entre les porte-parole des deux gouvernements. « Et ils ne me feront pas entrer là-dans » glisse-t-il.

Le député de la circonscription de Lac-Saint-Jean a de toute façon déjà sévèrement critiqué le ministre Paradis il y a environ un an, en disant publiquement que le Québec ne faisait pas ses devoirs en matière d'environnement.

Il a toutefois refusé hier de commenter directement le travail du ministre Paradis qui a sorti l'artillerie lourde au moment de l'adoption de la loi C-13 par les Communes il y a deux semaines, après s'être limité à trois lettres et une rencontre avec son homologue fédéral dans les deux années précédentes. « Il y a des habiles, que voulez-vous » a murmuré M. Bouchard relativement à ce bilan.

Il a envoyé un autre message sur l'inaction de M. Paradis, en évoquant le projet de loi sur les télécommunications (C-62) du ministre Perrin Beatty, qualifié de « coup de force d'Ottawa » par le ministre québécois Lawrence Cannon. « Au moins, dans ce cas-

convaincu de l'importance des enjeux pour le Québec dans le dossier des télécommunications par une rencontre que lui et d'autres élus du Bloc avaient eu la veille avec des hauts-fonctionnaires du ministère québécois des Communications.

là, la bataille va se faire dès le début... » signale M. Bouchard.



SEMAINE DU BÉBÉ VOUS RIGOLEZ!

20%

DE RABAIS SUR TOUS LES VÊTEMENTS TAILLÉS 0 à 30 mois
(les accessoires sont exclus de cette vente)
En vigueur jusqu'au samedi 4 avril 92

concept mode
clément
0-20 ans

CARTE VERTE
626-0006 1077

VOICI 3 DES NOMBREUX GAGNANTS DE RABAIS SUPPLÉMENTAIRES



Félicitations à M. Jean-Claude Barrette de Cap-Rouge, gagnant d'un rabais supplémentaire de **500 \$**



Félicitations à Mme Francine Tremblay et M. Robert Nadeau de Saint-Nicolas, gagnants d'un rabais supplémentaire de **1 000 \$**



Félicitations à M. Stéphane Moreau de Pro-Gym du Vallon (527-3534), gagnant d'un rabais supplémentaire de **500 \$**

AVIS DE RECHERCHE!



Familiale Accord EX-R

- Freins à disque aux 4 roues
- Air conditionné
- Radiocassette AM-FM stéréo (haut de gamme)
- Portes à verrouillage électrique, lave-glace et antenne électriques

À votre tour de gagner!

VISITEURS DU SALON DE L'AUTO DE QUÉBEC, PROFITEZ DE VOTRE RABAIS-GRATTEUX OBTENU AU SALON DE L'AUTO.

UN DEUXIÈME RABAIS GRATTEZ

(Québec) 2000, boul. Charest Ouest, Sainte-Foy
Validez seulement chez Lallier Ste-Foy
après avoir acheté au meilleur prix
comme rabais supplémentaire
DÉCOUVREZ 100\$, 200\$, 300\$, 500\$ ou 1000\$



NUL SI DÉCOUVERT - NE PAS ENLEVER LE SCEAU
qui sera découvert seulement par un gérant Lallier à l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion.

Valide jusqu'au
17 AVRIL 1992

Ste-Foy Lallier
2000, boul. Charest Ouest, Sainte-Foy
sortie Jean-Talon Nord
(418) 687-2525

Dans un Québec souverain

Intégrer les fonctionnaires fédéraux sans mise à pied est possible

salon Informatique/Affaires de Québec

Les 1-2-3 AVRIL 1992

Centre des Congrès de Québec

HEURES DU SALON

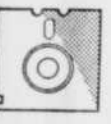
MERCREDI	1 AVRIL	11h00-20h00
JEUDI	2 AVRIL	11h00-20h00
VENDREDI	3 AVRIL	11h00-18h00



L'événement informatique le plus important de Québec.



Les noms les plus réputés de l'industrie avec leurs plus récents produits et services.



Plus de 30 conférences GRATUITES avec inscription au Salon



Nouveau en 1992: Le Pavillon du Logiciel



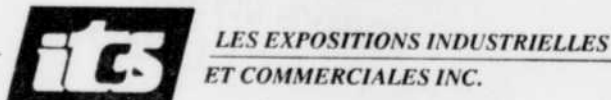
À ne pas manquer:

- La journée Apple - 1 avril
- La journée Productique - 2 avril
- La journée Multimédia - 3 avril

IMPORTANT

Votre inscription au salon vous donne accès aux trois jours ainsi que la possibilité d'assister gratuitement à toutes les conférences. Sans invitation V.I.P., l'entrée au salon est de 10\$. L'admission au salon est réservée aux professionnels et gens d'affaires de 18 ans et plus. Aucun étudiant s.v.p.

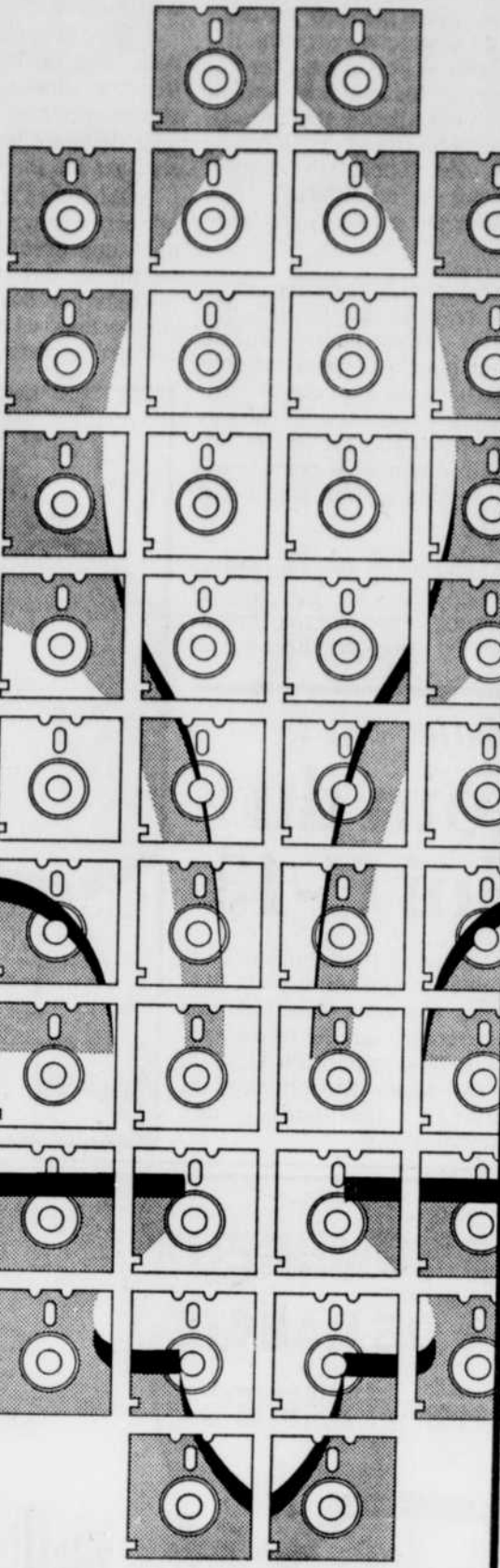
Produit et géré par:



En collaboration avec:



INFO: (418) 525-6099
1-800-361-0329



CONFÉRENCES DES EXPOSANTS:

Ne manquez pas le GUIDE OFFICIEL DU SALON pour la liste complète des conférences

MERCREDI 1 AVRIL	
12h00 à 13h00	Salle Parent Les imprimantes couleurs et le ton continu M. Michel Poirier, Impression Pro-Copies inc.
13h30 à 14h30	Salle Parent Contrôler efficacement votre commerce avec une caisse ordinateur. M. Yvan Plante, L'Équipe Yvan des Caisses
15h00 à 16h00	Salle Parent WordPerfect pour Windows - Un écran plein la vue. M. André Mondoux, WordPerfect Corporation.
16h30 à 17h30	Salle Parent Décentralisation pour les grandes entreprises... une opportunité. MM. Michel Beauvillier, c.a., et Michel Leclerc, c.a., Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne.
JEUDI 2 AVRIL	
12h00 à 13h00	Salle Parent Les télécommunications personnelles en affaires: chez soi ou ailleurs. M. Alain Vaillancourt, Cantel inc.
13h30 à 14h30	Salle Parent Est-ce que votre imprimante est à l'écoute? M. Patricia Cossette, QMS Canada inc.
15h00 à 16h00	Salle Parent L'informatique appliquée aux approvisionnements. M. Jacques Voyer, C.I.O. (Les Conseillers Info-Orienté)
16h30 à 17h30	Salle Parent "CA-COMPETE": L'outil révolutionnaire de modélisation et de visualisation multidimensionnelles des données. MM. William Paquin et Gilles Durand, Samson Bélair Deloitte & Touche
18h00 à 19h00	Salle Parent L'information des PME en 1992 - un choix éclairé ou une aventure sans lendemain. MM. Daniel Hallé c.m.a., et Yves Poulin, Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne.
VENDREDI 3 AVRIL	
12h00 à 13h00	Salle Parent WordPerfect pour Windows - Un écran plein la vue. M. André Mondoux, WordPerfect Corporation.
13h30 à 14h30	Salle Parent La pointe de l'art en informatique portative. M. Julien Boulay, Innovations Ultrasoft inc.
15h00 à 16h00	Salle Parent L'informatique: la solution pour le monde des affaires. M. Jean-René Couturier, Varnet Canada inc.
16h30 à 17h30	Salle Parent Gram'm - Le directeur. M. John Chandioux, Edit inc.

QUÉBEC (PC) — Intégrer les fonctionnaires fédéraux dans un Québec souverain pour se faire sans mise à pied, estime un rapport du groupe Mallette Maheu.

Le rapport a été présenté hier devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale chargée d'étudier les impacts de la souveraineté du Québec par ses auteurs, Jacques Lamonde et Pierre Roy.

Une fois effectuée la réaffectation des 61 237 fonctionnaires fédéraux oeuvrant au Québec, il y aurait un surplus de 4700 postes. L'attrition apparaît comme la solution pour faire face à ce surplus puisqu'en 1990, l'attrition dans la fonction publique fédérale a été de 3500 personnes. « Ainsi, il nous semble possible d'éviter les mises à pied », concluent les auteurs de l'étude.

Par contre, le scénario mis en place par ces spécialistes indique qu'il y aurait perte de 8200 postes pour la région de Hull, soit 42,5 % de l'effectif fédéral actuel.

Les auteurs proposent trois démarches pour faire face à ces pertes de postes: d'abord le rapatriement à Hull de plusieurs services en matière de santé et d'éducation.

Ils rappellent à cet égard le fait que « la population de l'Outaouais recourt encore de façon importante aux services de santé ontarien. De plus, plusieurs jeunes fréquentent les universités ontariennes ».

Une deuxième solution consisterait à redéployer la fonction publique québécoise de façon à concentrer à Hull des entités administratives reliées à l'agriculture, les approvisionnements et services, l'énergie, l'environnement, les loisirs, la sécurité du revenu et le transport.

Québec conserverait « les activités reliées à l'administration centrale alors que Montréal exercerait les fonctions davantage reliées au développement industriel

et commercial », soutiennent les auteurs de l'étude.

Troisièmement, il faudrait supporter le développement économique dans l'Outaouais comme solution à la diminution de l'emploi à Hull.

Il y a eu des exemples récents d'intégration de fonctionnaires: l'intégration de 33 000 personnes en 1970 dans la fonction publique québécoise et plus récemment le « précédent instructif » des fonctionnaires fédéraux au Québec pour la perception de la TPS.

Difficultés

Toute l'opération d'intégration pourra cependant rencontrer quelques difficultés, avertissent les auteurs.

D'une part, il faudra que le Québec négocie tout ce dossier avec le Canada et, notamment, débattre des modalités du transfert et des responsabilités des employeurs face aux avantages sociaux des employés.

D'autre part, la réaffectation sera « l'opération la plus complexe à réaliser, compte tenu des nombreux individus qui seront concernés parce qu'ils changeront de fonction ou de région ».

« Cette étape devra être réalisée dans une période de temps relativement courte pour faciliter la continuité des services », peut-on lire dans le document.

Le groupe Mallette Maheu propose que pour faire face à toute l'opération, chaque ministère crée une équipe pour examiner les modalités du transfert des postes lors de l'accession à la souveraineté.

Un membre de la commission parlementaire, le député libéral de Hull, Robert Lesage, a paru sceptique devant les données de l'étude.

« La preuve n'est pas encore faite qu'il n'y aura pas de problème advenant la souveraineté », a réagi le député.

Mais la députée péquiste de Taillon, Pauline Marois, a reproché à M. Lesage de se « placer toujours en position de faiblesse » devant l'Ontario dans ce débat sur les fonctionnaires fédéraux.

Projet de réseau radiophonique pour les nations autochtones

QUÉBEC (PC) — Les nations autochtones du Québec souhaitent se doter, d'ici à un an, d'un premier réseau radiophonique susceptible de desservir 500 000 auditeurs.

C'est ce qu'a annoncé, hier, en conférence de presse à Québec, le directeur de la programmation de ce futur réseau, Bernard Hervieux, à l'occasion de la tenue d'une table de concertation pour la création de cette chaîne radiophonique.

Des représentants des huit nations autochtones impliquées participaient à l'événement.

Ce Réseau de communication des Premières nations (RCPN) serait composé d'un bon nombre de 45 stations communautaires

déjà existantes dans le milieu autochtone.

« Ce rêve avait été mis de côté il y a plusieurs années. On le reprend aujourd'hui. On croit que nous avons les moyens techniques de le réaliser », a indiqué M. Hervieux.

Les nations autochtones devront investir 1 million \$ pour l'implantation de cette chaîne radiophonique.

On soutient que cette somme sera puisée à même les budgets réguliers des stations de radio communautaire qui se joindront au réseau.

Vidéo-poker: le tribunal devra trancher le débat

MONTRÉAL (PC) — La cour supérieure, à Montréal, a entendu hier la requête en mandamus de la Corporation du loisir automatique du Québec contre la Régie des loteries et courses du Québec.

Par cette requête, le procureur de la demanderesse, Me Léo-René Maranda tente de contraindre la Régie des loteries et courses à émettre pour sa cliente les permis de catégorie « A » l'autorisant à exploiter 193 machines de vidéo-poker.

Rappelons qu'une requête en

mandamus vise à obtenir l'examen et la détermination du fait qu'un tribunal inférieur, dans ce cas-ci le tribunal administratif de la Régie.

Le 30 octobre dernier, la Régie avait décidé d'autoriser l'émission des permis à la Corporation du loisir automatique du Québec. Mais le lendemain, la Cour supérieure confirmait la décision d'un tribunal de première instance à l'effet que de telles machines devaient être assimilées à des machines « de » jeu au sens du code criminel.

Le juge Marquis de la cour supérieure a finalement accepté d'entendre la requête et d'en juger autant sur la forme que sur le fond.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:
07321372
Sinon, composez sans frais, le
1-800-563-8688
Plus de
3 000 points
offerts cette semaine dans **LESOLEIL**
Club Multi-points

ÉPINETTE 1re qualité
2x3 po x 8 pi 89¢ 2x4 po x 8 pi 1\$9 2x6 po x 8 pi 2\$49
CONTRE-PLAQUÉ épINETTE sélect, bouveté, 5/8 po x 4 x 8 pi 1\$8
ÉPINETTE standard 1/2 po x 4 x 8 pi 1\$3

TABLETTES GRILLAGÉES "PERMAFILL"
L-12 po 1\$75 pi lin.
L-16 po 2\$ pi lin.
SR-12 po 2\$ pi lin.
SR-16 po 2\$30 pi lin.

LAINÉ MINÉRALE Rose R-12
15 po 1\$920
100 pi R-20 1\$759
15 po 54,9 pi

PORTE-MIROIR
48 po 79\$
60 po 129\$

PANNEAU DE MÉLAMINE 1re qualité
5/8 po x 4 x 8 pi
Blanc, gris, amande 1\$9

PORTE CITIZEN
embossée, d'intérieur, prémonitée
50\$99: réversible
cadre 3 1/2 po
• pentures
• arrêts
• 24, 30 et 32 po

FENÊTRE DE SOUS-SOL
4x2 pi x 7/4 po CADRE RECOUVERT 85\$
3x2 pi x 7/4 po CADRE RECOUVERT 73\$

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au mercredi: 9h30 à 17h30, jeudi et vendredi: 9h30 à 21h, samedi: 9h30 à 17h. Prix en vigueur jusqu'au 7 avril 1992 ou jusqu'à épuisement des stocks.
COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES. SERVICE DE LIVRAISON. SALLE DE COUPE DE PRÉCISION POUR VOUS SERVIR 50¢ la coupe droite

445, boul. Pierre-Bertrand, Vanier, 687-2960

« Lasagne » demande sa remise en liberté

MONTREAL (PC) — L'un des guerriers d'Oka, Ronald « Lasagne » Cross, actuellement détenu à l'Institut Archambault, fait un retour dans l'actualité avec la présentation d'une demande devant la Cour d'appel pour être remis en liberté sous cautionnement.

Son avocat, Me Julio Peris, se présentera au palais de justice de Montréal vendredi pour y déposer sa requête. C'est la deuxième fois que Me Peris se rend devant la Cour d'appel pour y traiter d'une requête en cautionnement relativement à un Amérindien condamné à la prison par le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure.

Il y a deux semaines environ, ce criminaliste réussissait à obtenir un cautionnement

pour Gordon « Noriega » Lazore en attendant l'audition de la requête en appel sur le verdict du jury à la suite du long procès qui s'est déroulé au palais de justice de Saint-Jérôme.

La défense interjette appel sur le verdict et non sur la sentence qui a envoyé Cross en prison pour 52 mois et Lazore pour 23 mois.

Cross peut être logiquement remis en liberté après avoir purgé le tiers de sa peine. Il risque d'être « dehors » lorsque la Cour d'appel entendra l'audition.

Les enseignants de cégeps soutiennent qu'ils ne sont pas hostiles à l'évaluation

QUEBEC (PC) — La Fédération autonome du collégial (FAC), regroupant les enseignants des cégeps, a sursauté, hier, devant le jugement sévère porté par le président du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) Alain Perreault sur le manque d'évaluation véritable dans l'enseignement collégial.

Le président de la FAC, Michel Duffy, a pris la peine, cependant, de souligner l'importance d'entrer dans le débat lancé par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, il y a une quinzaine de jours, avec un esprit ouvert et constructif.

C'est pourquoi il s'est abstenu de blâmer le porte-parole du CPJ.

« Même si nous aussi on est prêt à tout considérer, a-t-il déclaré, on n'est pas prêt à tout jeter par-dessus bord. On trouve qu'il se fait d'excellentes choses dans les collèges autant dans le secteur général que dans le professionnel. »

M. Duffy a principalement ti-

qué sur la critique voulant qu'au collégial les gens éprouvent des difficultés à évaluer ou à laisser d'autres évaluer leurs performances, celles des élèves et des institutions.

« Il est évident qu'en évaluant ses élèves, a soutenu le président de la FAC, l'enseignant évalue en même temps la qualité de son enseignement et voit d'évidence ce qu'il lui reste à améliorer. »

« Comme enseignant, a-t-il dit, l'évaluation est au coeur de notre activité. Elle ne se dissocie pas du fait de transmettre des connaissances, des habilités, des savoirs. Comme si cela allait de soi, enseigner à un élève en vue de l'évaluer. »

Crise d'Oka : la SQ ne peut pas encore mettre la main sur les cassettes télé

MONTREAL (PC) — Il faudra maintenant attendre une décision de la Cour d'appel pour savoir si la Sûreté du Québec aura le droit ou non de visionner les cassettes de trois réseaux de télévision, montrant des images du déclenchement de la crise autochtone, le 11 juillet 1990, dans la pinède d'Oka.

Une décision du juge Claire Barrette-Joncas a donné raison, hier au Palais de justice de Montréal, à la Sûreté du Québec dans sa requête destinée à mettre la main sur ces cassettes, mais Radio-Canada a aussitôt posé un nouvel obstacle, en interjetant appel de cette décision.

Ces cassettes ont été mises sous scellés par Radio-Canada, Télévision Quatre-Saisons et Télé-Métropole, avant même que des policiers de la SQ, munis d'un mandat de perquisition, envahissent les salles de rédaction de ces

stations de télévision, le 2 août 1990.

Des lors, les dirigeants de ces stations ont contesté devant la Cour supérieure le mandat de perquisition de la SQ, en alléguant que les cassettes ne devaient pas être visionnées par les policiers de la SQ et, éventuellement, servir de preuve au profit de la poursuite dans les procès découlant des événements du 11 juillet 1990.

Cependant, le juge Barrette-Joncas a rejeté la contestation des stations de télévision, en s'appuyant sur une décision rendue, le 13 novembre dernier, par la Cour

suprême du Canada.

Cette décision stipulait, en substance, que les policiers ont le privilège d'accéder à ce genre de

matériel journalistique s'il s'agit de la seule source dont ils peuvent disposer pour mener à bien une enquête.

FLORIDE VOUS RÊVEZ D'UN CONDO AU SOLEIL ET D'UN SUPER INVESTISSEMENT West Palm Beach 64 900\$ US (à près de 50% de la valeur originale)

2 chambres, 2 salles de bains, plus de 1 100 pieds carrés incluant terrasse privée et 3 appareils ménagers, etc.

Situé sur le bord du Clear Lake à seulement un mille de l'Iracoastal et à deux milles des magnifiques plages de Palm Beach, à l'est de la 95 et à seulement 2 milles au nord du nouvel aéroport de Palm Beach.

Ce magnifique projet ultracentraire de 95 condominiums est à distance de marche d'un golf, d'un des plus grands centres commerciaux du sud de la Floride (ouvert 7 jours-semaine), du nouvel auditorium de Palm Beach et du camp d'entraînement des Expos.

LAKE PLACE CONDOMINIUMS Aussi tennis, pavillon, salle d'exercice, terrasse et plus. FINANCEMENT 80% à 5,75%

1-800-874-6801 ou 1-407-478-4485

SOIRÉES D'INFORMATION À 19h
MONTREAL, Île Charron, Hôtel des Gouverneurs mardi 7 avril 1992
LAVAL, Hôtel des Gouverneurs mercredi 8 avril 1992
QUEBEC, Sainte-Foy, Hôtel des Gouverneurs jeudi 9 avril 1992

MORÈSE

Ça donne envie de faire des bébés.

BAM.BIN

Vêtements de 2 à 18 ans

VISA / MASTERCARD / AMERICAN EXPRESS

place XXXXX des quatre bourgeois 658-2218

Irving Samuel

Tailleur offert en marine, rouge, noir et beige

Soucieuse de vous donner le meilleur des services, Simone Paris vous offre les retouches sans frais supplémentaires sur toute la marchandise à prix courant.

Simone Paris

LE PRÊT-À-RAVIR
2646, CHEMIN SAINTE-FOY, PLACE CORANIT, SAINTE-FOY 656-1902

A Montréal Huit blessés dans un incendie

MONTREAL (PC) — Un incendie ponctué d'une explosion a fait huit blessés, hier, à Montréal.

L'incendie a provoqué un important embouteillage, l'édifice incendié étant situé en bordure de l'autoroute métropolitaine, à la hauteur de la rue Saint-Laurent.

Le feu a ravagé un entrepôt d'une fabrique de parquet en bois franc, rue Crémazie.

Six pompiers ont été blessés aux mains et aux bras en combattant le sinistre, un employé a été incommodé par la fumée et un policier a été légèrement blessé.

LE SOLEIL
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!

Abonnez-vous :
647-3333
1-800-463-2362

CLIMATISEUR GRATUIT

UNE SEMAINE SEULEMENT AU FRAIS, SANS FRAIS!

À l'achat d'une Civic berline EX, transmission manuelle ou automatique, équipée d'une radio Civic 500 avec 2 haut-parleurs, recevez sans frais le climatiseur.

EG Automobiles inc
HONDA

40, route Kennedy, Lévis 833-2135

GARAGE RECOMMANDÉ CAA

CONDOMINIUMS Le Manoir Manrèse

phase III

Pour les retraités et les préretraités. Investir au Manoir Manrèse est une décision d'avenir, un placement rentable.

Cette construction de qualité supérieure offre toute une gamme de services qui vous assurent sécurité et confort :

- Dépanneur, salon de coiffure
- Piscine intérieure
- Salle à manger
- Sur demande service d'appel et d'infirmière 24 heures par jour
- etc.

Information : contactez Mme Lise Arseneault au 683-6438.

La splendeur des Laurentides. Le prestige du Parc des Braves. Studios 3 1/2 et 4 1/2 présentement disponibles pour location dans les phases I et II.

3 1/2 et 4 1/2 prix à partir de **83 000\$**

700, av. Murray Québec (418) 683-6438

Le Manoir des Chutes

ENFIN! DES CONDOS AVEC VUE SUR LE FLEUVE À PRIX ABORDABLE

7% 3 ANS* TAUX PONDÉRÉ

Seulement **44 CONDOS!** LIVRAISON EN SEPTEMBRE 1992

PRIX À PARTIR DE **56 999\$**
CAP. INT. INCLUS
3 1/2 : 399⁶⁷⁵/mois
COMPTANT : 3553\$

Rabais de taxes de la Ville de Beauport : 50% - 1992 • 30% - 1993 • 20% - 1994
Frais communs : 49\$/mois
Frais d'évaluation et de notaire inclus

Des appartements de luxe de 740 à 1 363 pi ca :
Construction en béton • Aménagement paysagé • Ascenseur • Piscine
• Interphone • Possibilité de stationnement intérieur • Service de décoration
* Taux d'intérêt sujet à la fluctuation de la Banque du Canada.

RENSEIGNEMENTS : 667-1232
PREVENTE : 1160, BOULEVARD DES CHUTES



Le chalutier Zandvoort arborant un pavillon canadien, un des sept navires participant à la protestation des pêcheurs du pays sur les Grands bancs.

Le ministre des Pêches survole la scène en hélicoptère

Les pêcheurs canadiens ont palabré en vain avec un capitaine espagnol

À BORD DU POLAR STORM (PC) — Avant de prendre le chemin du retour, la flottille des sept chalutiers canadiens a abandonné à la mer, hier, un doris portant les noms des villages de la côte est lourdement affectés par la surpêche des navires européens, à l'extrémité des bancs de Terre-Neuve, à l'extérieur de la zone de 200 milles.

En Bref

■ Ottawa suspend le paiement des frais aux autochtones

OTTAWA (PC) — Santé et du Bien-Être social Canada a interrompu depuis le 21 février dernier le remboursement de toutes les réclamations de frais de transport présentées par les autochtones de la région de Maniwaki. Les autorités du ministère ont également décidé à l'issue d'une vérification interne de demander à la Gendarmerie royale du Canada de mener une enquête. On veut que la lumière soit faite sur les circonstances qui ont mené à un dépassement d'environ 1 million \$ des sommes déjà remboursées au cours de l'exercice financier 1991-1992.

■ Salaire de 155 484 \$ pour les 900 juges

CALGARY (PC) — Quelque 900 juges fédéraux obtiendront aujourd'hui une augmentation de 5,2 pour cent, portant leur salaire annuel à 155 484 \$. Le président de l'Alliance de la fonction publique, M. Daryl Bean, n'a pas caché que « plusieurs de nos membres ont réagi avec colère » à l'annonce de cette nouvelle. Protestant contre le gel de leurs salaires par une grève, l'automne dernier, les fonctionnaires ont été obligés de retourner au travail par une loi spéciale et d'accepter des hausses de zéro pour cent pour 1991 et de 3 pour cent cet été. « C'est une preuve de plus de l'inconsistance du gouvernement sur sa politique de restrictions salariales », a commenté M. Bean.

S'approchant de plusieurs chalutiers espagnols, qui pratiquent actuellement la pêche au turbot, le capitaine Ross Barney, du Polar Storm, leur a fait part par radio des doléances des Canadiens.

Ne sachant trop quoi répondre, les Espagnols ont signalé que leurs prises étaient plutôt maigres. La question des quotas en eaux internationales, ont-ils reconnu, devraient relever des gouvernements, non des pêcheurs.

Survolant la scène du haut des airs, le ministre fédéral John Crosbie a quant à lui fait parvenir le message radio suivant au Polar Storm : « Je vais faire tout en mon possible pour que nous obtenions le contrôle des stocks qui chevauchent la ligne frontière. J'espère

que nous allons accomplir de réels progrès dès cette année et je pense que vous servez très bien la cause par vos efforts ».

Syndicat

Quelques instants auparavant, le président du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés, M. Richard Cashin, avait déclaré aux journalistes : « Nous mettons notre gouvernement au défi de faire ce qui est juste pour nous, de sorte que cette action est très positive. Les ressources marines doivent servir à l'humanité.

Si « le reste du Canada » est devenu plus conscient de la situation, il n'en va pas de même de l'Espagne et du Portugal, les deux pays accusés par les Canadiens de pratiquer la surpêche. Aucun journal espagnol ou portugais n'a encore fait mention de la manifestation des pêcheurs canadiens.

La nuit, on n'y voit que du feu...

Les pompiers ont été trompés par une fausse borne-fontaine

GATINEAU (PC) — Les pompiers de Gatineau ont eu la surprise de leur vie, tôt hier matin : appelés sur les lieux d'un incendie, ils ont branché leurs boyaux sur... une borne-fontaine décorative !

Une journée plus tard, ils auraient soupçonné un poisson d'avril. Mais comme l'incident s'est passé le 31 mars, ils ont pris la chose très au sérieux et la police a confisqué la borne-fontaine.

L'affaire a débuté dans la nuit de lundi à mardi. Répondant à un appel, les pompiers se sont rendus éteindre un incendie faisant rage dans un bar. Constatant que le feu avait déjà pris beaucoup d'ampleur, ils ont constaté qu'une borne-fontaine se trouvait juste en face, de l'autre côté de la rue, sur le parterre d'une résidence privée.

L'un des pompiers, en tentant de raccorder le boyau, s'est rendu compte que la borne-fontaine ne fonctionnait pas. Il a dû se rendre 45 mètres plus loin pour trouver la vraie borne-fontaine.

« C'est la première fois que j'entends parler d'un incident

pareil en 32 ans de carrière », a raconté le directeur-adjoint aux incendies de la Sécurité publique de Gatineau, Jean-Jacques Thibault.

« Il faut comprendre qu'en pleine nuit, rien ne ressemble plus à une borne-fontaine qu'une autre borne-fontaine, même décorative », a-t-il ajouté. Il a trouvé l'incident plutôt cocasse.

Le faux en question est une ancienne borne-fontaine qu'un ex-employé de la ville de Gatineau a installé sur sa propriété, au moment de sa retraite.

« Je ne crois pas qu'il y ait un règlement interdisant à quiconque de placer une borne-fontaine décorative sur son terrain, mais nous allons probablement faire une recommandation en ce sens au conseil municipal », a signalé M. Thibault. « Heureusement, ça n'a pas causé de retard important dans notre intervention et personne n'a été blessé dans l'incendie. »

2 PAIRES DE LUNETTES COMPLÈTES, VERRES ET MONTURES, POUR LE PRIX D'UNE.

CHOIX DE PLUS DE 3 000 MONTURES PARMIS LES PLUS GRANDES MARQUES EXCLUSIVES. EXAMENS DE LA VUE SUR PLACE PAR DES OPTOMÉTRISTES. NOUS ACCEPTONS ÉGALEMENT LES PRESCRIPTIONS DE L'EXTÉRIEUR.



LA PLUS IMPORTANTE ENSEIGNE QUÉBÉCOISE DE L'OPTIQUE



QUÉBEC
Place Fleur de Lys
529-2141

SAINTÉ-FOY
Place de la Cité
654-1492

LÉVIS
95, Route Kennedy
833-1131

CHICOUTIMI
Place du Royaume
696-0844

RIMOUSKI
La Grande Place
724-0505

ÉGALEMENT A
MONTRÉAL
LAVAL
POINTE-CLAIRE
GREENFIELD PARK
ROSEMONT
VICTORIAVILLE

SHERBROOKE
TROIS-RIVIÈRES
DRUMMONDVILLE
ST-HYACINTHE
GATINEAU
ST-JÉRÔME
ALMA

LE SOLEIL

IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!

Abonnez-vous :
647-3333
1-800-463-2362



CONFÉRENCE

Conférencier :
Monsieur Jacques Mathieu, historien

Sujet :
LE JARDIN ROMANTIQUE DE TODD

Quand :
Le mercredi 1er avril 1992

Endroit :
Hôtel Loews Le Concorde
Salon Grande-Allée

Heure : 19 h 30

Coût : Membres : gratuit
Non-membres : 3 \$

Un léger goûter sera servi
IL N'EN COÛTE QUE 10 \$
PAR ANNÉE POUR DEVENIR
MEMBRE DES AMIS DES
PLAINES D'ABRAHAM

Pour information :
Johanne Remy
649-6476

BOUTIQUE

Jar Jour

DIVISION DIAL TEXTILE LTÉE

UNIQUE IMPORTATEUR

de TISSUS ET BOUTONS EUROPÉENS EXCLUSIFS à la BOUTIQUE Jar Jour

Nos spécialités

- ✓ FIBRE NATURELLE
- ✓ BOUTONS EUROPÉENS
- ✓ TISSUS CLASSIQUES "QUATRE SAISONS"

Vogue / Butterick

50%

(Limite 1 patron par client)

* DESIGNERS COUTURIER(IÈRE)S DISPONIBLES
2 MAGASINS AUX STYLES DIFFÉRENTS

BOUTIQUE JARJOUR "haut de gamme"

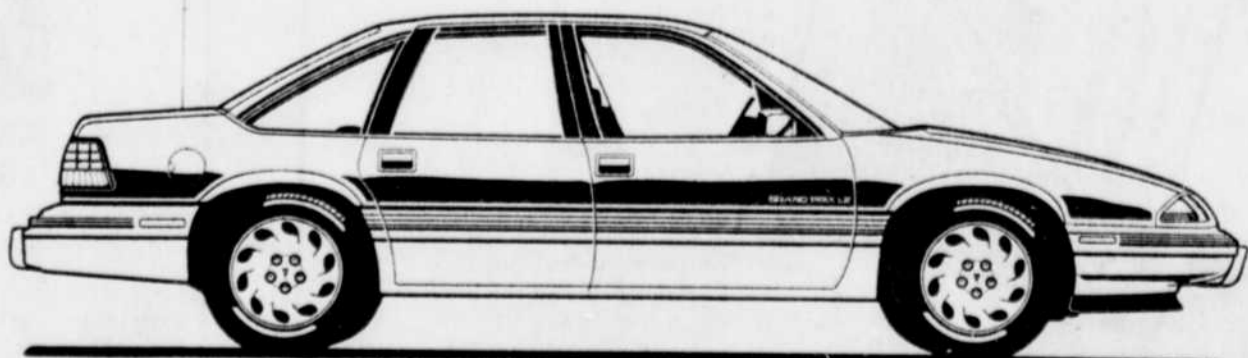
- 1177, route de l'Église, Sainte-Foy, 658-4422
- "COLLECTION DIAL" style "mode"
- 568, boul. Hamel, Québec, 529-1726 de biais avec le centre François-Charon

FOAM disponible Hamel seulement

LE DÉFI PONTIAC!

POUR 17 990\$, ON VOUS DONNE AUSSI LA PAGE DE DROITE

Les concessionnaires Pontiac Buick GMC de la grande région de Québec vous mettent au défi de trouver mieux!



Grand Prix LE 4 portes

ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES PONTIAC BUICK GMC DE LA GRANDE RÉGION DE QUÉBEC

- | | | | | |
|--|---|---|--|--|
| ANT. LABRÉ INC.
VALLEE JONCTION (418)253-5451 | DÉS CARRIÈRES PONTIAC BUICK LTÉE
ST-MARC DES CARRIÈRES (418)268-3513 | JOS BOUCHARD AUTOMOBILES LTÉE
CHATEAU-RICHER (418)824-4201 | LAURIER PONTIAC BUICK GMC LTÉE
STÉ-FOY (418)659-6470 | ROND-POINT PONTIAC BUICK INC.
LÉVIS (418)333-3201 |
| B. DUPONT AUTOS INC.
LAGETHEMIN (418)625-6701 | GIGUÈRE PONTIAC BUICK LTÉE
QUÉBEC (418)529-6551 | J.W. MORIN AUTOS INC.
ST-GEORGES DE BEAUCE (418)728-6801 | LEBLOND AUTOMOBILES INC.
THEYFORD-MINÉS (418)335-9111 | SAUVAGEAU PONTIAC BUICK GMC LTÉE
ST-RAYMOND (418)337-2204 |
| CARTIER PONTIAC BUICK GMC LTÉE
VAL BELAIR (418)847-6000 | GUY THIBAUT PONTIAC BUICK CADILLAC LTÉE
MONTMAGNY (418)248-7122 | LAQUERRÉ PONTIAC BUICK INC.
LAURIER STATION (418)728-4233 | POLJIN PONTIAC BUICK INC.
ST-HONORÉ (418)485-6764 | |

Pas de place à la table constitutionnelle pour les femmes autochtones, dit la cour

OTTAWA (PC) — La cour fédérale du Canada a rejeté hier la requête des femmes autochtones, qui demandaient qu'on les traite sur le même pied que quatre autres organisations autochtones et qu'on leur fasse une place à la table constitutionnelle.

Dans un jugement rendu hier, la juge Allison Walsh a statué que le refus du gouvernement de les admettre aux pourparlers ne brime nullement la liberté d'expression de l'Association des femmes autochtones du Canada. La juge a aussi refusé d'accéder à la demande de l'association d'empêcher Ot-

tawa de verser de l'argent à des organisations autochtones pour leur permettre de participer aux négociations constitutionnelles, à moins qu'il ne finance aussi leur association.

Les femmes autochtones soutiennent que le fait de financer des groupes principalement masculins pour leur permettre de dis-

cuter de Constitution, sans faire de même pour leur association, porte atteinte à la liberté d'expression.

Même sans fonds fédéraux, a dit la juge, l'association disposera de plusieurs occasions de faire entendre son point de vue dans les pourparlers constitutionnels. Le fait d'avoir davantage d'argent leur permettrait sans doute de se faire entendre plus fortement, mais on ne peut certainement pas dire qu'elles sont privées de la liberté d'expression garantie par la Charte, écrit la juge.

L'association craint que les groupes autochtones représentés à la table de négociations n'en profitent pour s'opposer à ce que la Charte des droits et libertés s'applique aux gouvernements autochtones autonomes, ce qui pourrait compromettre la protection des droits des femmes.

Mais selon la juge, affirmer que la liberté d'expression donne à quiconque le droit d'être entendu dans des discussions pourrait paralyser le processus.

Ottawa a promis environ 10 millions \$ à l'Assemblée des premières nations, au Conseil national métis, au Conseil autochtone du Canada et aux Inuit Tapiristat, des groupes représentés aux pourparlers constitutionnels. L'association des femmes a reçu environ 560 000 \$.

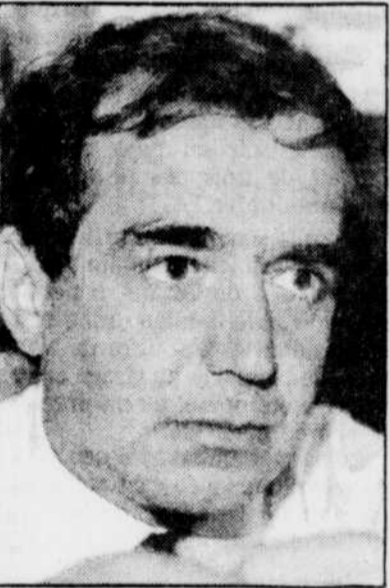
La juge estime par ailleurs que le financement fédéral moins élevé dévolu à l'association ne relève pas de la discrimination sur la base du sexe, mais plutôt du fait qu'Ottawa n'est pas prêt à reconnaître que l'association représente un groupe distinct au sein de la communauté autochtone.

D'ici à l'automne

Québec rajeunira ses lois sur les corporations professionnelles

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement québécois entend procéder d'ici à l'automne à un rajeunissement des lois encadrant les corporations professionnelles.

« Le système des corporations professionnelles fonctionne très bien et satisfait l'ensemble de la population. Mais après 20 ans de fonctionnement, il convient de le



Raymond SAVOIE

rajeunir », a expliqué lors d'une entrevue accordée à la Presse Canadienne le ministre Raymond Savoie, qui est responsable de l'application des lois professionnelles au Québec.

M. Savoie a indiqué que l'orientation définitive que prendront les changements n'est pas encore fixée. « Il nous reste des consultations à faire mais on va s'aligner à partir des recommandations faites par l'Office des professions ».

Selon l'échéancier du ministre, un projet de loi sera déposé ce printemps à l'Assemblée nationale. Des audiences publiques seront convoquées au cours de l'été afin que les intéressés fassent connaître leur point de vue. L'adoption finale du projet de loi devrait se faire au cours de l'automne 1992, en autant que le calendrier constitutionnel et référendaire le permette.

La révision aura pour effet notamment de simplifier la réglementation qui est actuellement

très lourde : il y a 550 règlements différents actuellement en vigueur.

Le gouvernement envisage également une refonte du financement de l'Office des professions, l'organisme qui chapeaute les 40 corporations professionnelles reconnues. Le budget de l'Office dépasse les 3 millions \$.

Protecteur du citoyen

Par ailleurs, le ministre Savoie « analyse avec ouverture d'esprit » des suggestions récentes du Protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, qui déplore les difficultés rencontrées par ceux qui veulent se plaindre de la conduite d'un professionnel au Québec.

Me Jacoby a proposé de confier l'analyse des plaintes à un tribunal indépendant sur lequel siègeraient des non-professionnels, de façon à éviter que des membres d'une corporation professionnelle aient seuls à juger de la conduite d'un des leurs.

Le ministre Savoie a cependant signalé qu'on ne peut écarter du revers de la main le jugement des pairs face à un acte professionnel. « Par exemple, qui d'autre que des dentistes peuvent juger si une erreur technique a été commise par un des leurs lors d'un traitement sur un patient ? », a-t-il demandé.

Selon le ministre, il conviendra probablement de créer une distinction entre une faute professionnelle lourde commise par un professionnel et une faute légère, comme par exemple celle d'avoir prescrite un médicament trop cher pour des services.

Le système des corporations professionnelles a été mis en place le 1er février 1974. Depuis cette date, 40 corporations professionnelles ont été reconnues officiellement. Une 41e le sera bientôt, celle des traducteurs professionnels.

Il y a 21 corporations dites à « titre exclusif », c'est-à-dire que personne ne peut utiliser sans en être réellement membre.

Le Québec compte 223 000 professionnels. Les corporations les plus grosses sont les infirmières

(65 000 membres), les ingénieurs (35 000) et les infirmières auxiliaires (20 000). La plus petite, celle des podiatres, ne compte que 100 membres.



«VOICI MES ENTRAÎNEURS!»

Perdre du poids n'est pas toujours facile. Faites confiance à l'équipe de Nutri/Système! Elle peut vous aider à perdre du poids et à ne pas le reprendre.

Nos spécialistes nous sont dévoués. Ils guident vos progrès personnels en vous permettant de savourer des repas complets et équilibrés tous les jours. Fini les poudres et autres substituts!



J'ai perdu 30 livres et je maintiens mon poids grâce à mes entraîneurs, Nutri/Système!

PAT BURNS

NUTRI/SYSTÈME...UNE RECETTE D'AMAIGRISSEMENT ÉPROUVÉE DEPUIS 21 ANS

3 SEMAINES pour seulement **49\$***

APPELEZ DÉS AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

Sainte-Foy 658-3000	Charlesbourg 624-0440	Vanier 681-1212
Neufchâtel 847-0011	Lévis 835-9000	Beauport 661-8000

* Offre spéciale: comprend 3 semaines de service. Ne comprend pas le coût de la nourriture exclusive Nutri/Système, les livres et la maintenance. Nouveaux clients seulement. Pour un temps limité.

GRAND PRIX:

Moteur 3,1 litres (V6)
Automatique, 4 vitesses
Radio AM/FM cassettes
Sièges-baquets
Régulateur de vitesse
Volant réglable
Verrouillage électrique des portes

Climatisation électronique
Essuie-glace intermittents
Chauffe-moteur
Éclairage d'accès
Lève-glaces électriques
Glaces de sécurité feuilletées, teintées
Phares antibrouillards

Possibilité de location à 299\$* par mois, sur une période de 48 mois. Un dépôt de 3 109\$ est exigé.

* Cette offre n'est valide que pour un temps limité. Taxes et transport en sus.

LE JARDIN MOBILE

BANANES
Produit importé
0,55 kg

25¢
la livre

ORANGES SUNKIST
Sans pépins, produit de la Californie, grosseur # 138

95¢
12 pour

CANTALOUPE
Produit des États-Unis

95¢
chacun

BROCOLI
Produit de Californie, grosseur # 14

85¢
chacun

CHAMPIGNONS
Blancs, frais, Ontario

95¢
la chopine

CAROTTES 5 lb
Produit des États-Unis

1,45\$
sac 5 lb

CHOU-FLEUR
Produit des États-Unis, grosseur # 12

1,25\$
chacun

CÉLÉRI
Produit des États-Unis, grosseur # 24

75¢
chacun

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS. SPÉCIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU 5 AVRIL INCLUSIVEMENT.

NEUFCHÂTEL 2065, boul. Bastien 842-3084	CHARLESBOURG 1047, boul. du Jardin 627-0344	SAINTÉ-FOY 3440, de la Pêrade 657-7717	NEUFCHÂTEL 9210, boul. l'Ornière 842-0909	LEVIS 51, route Kennedy 835-5526	BEAUPORT 344, Seigneurielle 661-7797	CHARLESBOURG 4145, 1re Avenue 622-2291	CAP-ROUGE 1198, route Jean-Gauvin 872-7473
---	---	--	---	--	--	--	--

NOUVEAU
SAINTÉ-FOY
2700, chemin Sainte-Foy
651-2717
voisin de Plaza Laval

HORAIRE
du lundi de 9 h à 21 h;
du vendredi de 9 h à 17 h;
le samedi de 10 h à 18 h;
le dimanche de 10 h à 18 h.

LE MONDE



Pierre Bérégovoy succédera-t-il à Edith Cresson en qualité de premier ministre de la France?

Un choix entre Bérégovoy, Delors ou Cresson

PARIS (d'après AFP) — Le ministre français de l'Économie, Pierre Bérégovoy (66 ans), aurait été chargé par le président François Mitterrand de tenter de former un nouveau gouvernement succédant à celui de Mme Édith Cresson, indiquaient hier soir certaines sources proches de la présidence de la République.

Ces sources précisent qu'il ne s'agit pas pour autant d'une désignation officielle de M. Bérégovoy au poste de premier ministre. D'autre part, des sources informées laissaient entendre que des contacts

entre l'Élysée et d'autres personnalités, telles que M. Jacques Delors, président de la Commission européenne (CEE), se poursuivraient, tandis que des rumeurs continuent à faire état de la possibilité du maintien de Mme Cresson.

Le nom de M. Bérégovoy était déjà avancé avec insistance comme successeur de Mme Cresson depuis plusieurs jours.

D'autre part, le Conseil des ministres prévu pour aujourd'hui a été reporté et la date de sa prochaine réunion sera communiquée incessamment, a indiqué hier soir le porte-parole du palais présidentiel de l'Élysée.

Entretemps, le premier ministre Edith Cresson a inauguré hier

la foire industrielle de Hanovre (Hanovre) et s'est entretenue avec le chancelier allemand Helmut Kohl.

Le président français François Mitterrand a multiplié hier les consultations, recevant plusieurs ministres et personnalités politiques.

L'ensemble des observateurs politiques s'attendaient à un remaniement gouvernemental imminent en France, après les échecs retentissants enregistrés

par le Parti Socialiste (majorité gouvernementale) les 22 et 29 mars, lors des élections régionales et locales.

Quant au ministre de l'Économie, Pierre Bérégovoy, il s'est contenté de déclarer en sortant de l'Élysée qu'il était venu « comme chaque mardi, informer le président de la République sur la situation économique de la France ».

Bérégovoy avait auparavant fait publier un communiqué soulignant que la « France est en bonne position pour profiter de la reprise qui semble s'amorcer ».

TIP TOP



ÉCONOMISEZ 125 \$ OU 155 \$ SUR NOS NOUVEAUX COMPLETS HENLEY, AUX PLUS BAS PRIX DE LA SAISON, MAINT. 169⁹⁹ \$ ET 199⁹⁹ \$

Tous nos complets sont fabriqués dans notre propre usine au Canada et vous garantissent le meilleur rapport qualité-prix au pays. Notre prix orig. 325 \$.

Votre satisfaction est garantie ou votre argent vous sera remis, sans conditions.

TIP TOP TAILORS
FONDÉE EN 1909

Nous ferons le nécessaire afin d'assurer votre entière satisfaction, lors de chaque achat.

Tip Top Tailors est le fournisseur officiel de vêtements pour hommes pour les Harfangs de Beauport.

Attentat au colis piégé en Espagne

MADRID (Reuter, AFP) — Un colonel espagnol de l'armée de l'air en retraite a été grièvement blessé hier par un colis piégé, a annoncé la police.

L'action, bien que non revendiquée, est attribuée par la police à l'organisation séparatiste basque ETA, les colis piégés constituant sa stratégie de prédilection.

Cette explosion intervient quelque 48 heures après l'arrestation dimanche soir au pays basque français de trois des principaux dirigeants de l'ETA.

Le colis semble être arrivé par la poste. Le colonel Joaquin Vasco Alvarez, âgé de 78 ans, a perdu trois doigts de la main droite et a été hospitalisé. Il souffre de brûlures, de blessures au visage et au cou et a été opéré, a-t-on précisé de source médicale.

Le paquet, qui avait à peu près la taille d'une vidéo-cassette, était apparemment destiné à son fils, officier en activité.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:
19144360
Sinon, composez sans frais, le
1-800-563-8688

Plus de
3 000 points
offerts cette semaine dans **LESOLEIL**

CLUB Multi points

CLUB KIWANIS QUÉBEC INC.

DÉJEUNER-CONFÉRENCE

Lieutenant général James Gervais

DATE: Le vendredi 3 avril 1992 à 12h30

ENDROIT: Cercle de la garnison de Québec 97, rue Saint-Louis, Québec

THÈME: L'armée canadienne dans le futur

Réservation: Mme Michéline Morin au 522-7001

COÛT: Membre: 15 \$ Non-membre: 25 \$

RÉSULTATS
LOTTO-QUÉBEC

lottoQuick Tirage du 92-03-31

JEU DES CARTES

POSITIONS
JEU 1: 2 8 7 5 3

ROULETTE

POSITIONS
JEU 2: 5 11 11 13 14

GRANDE ROUE

POSITIONS
JEU 3: 02 02 08

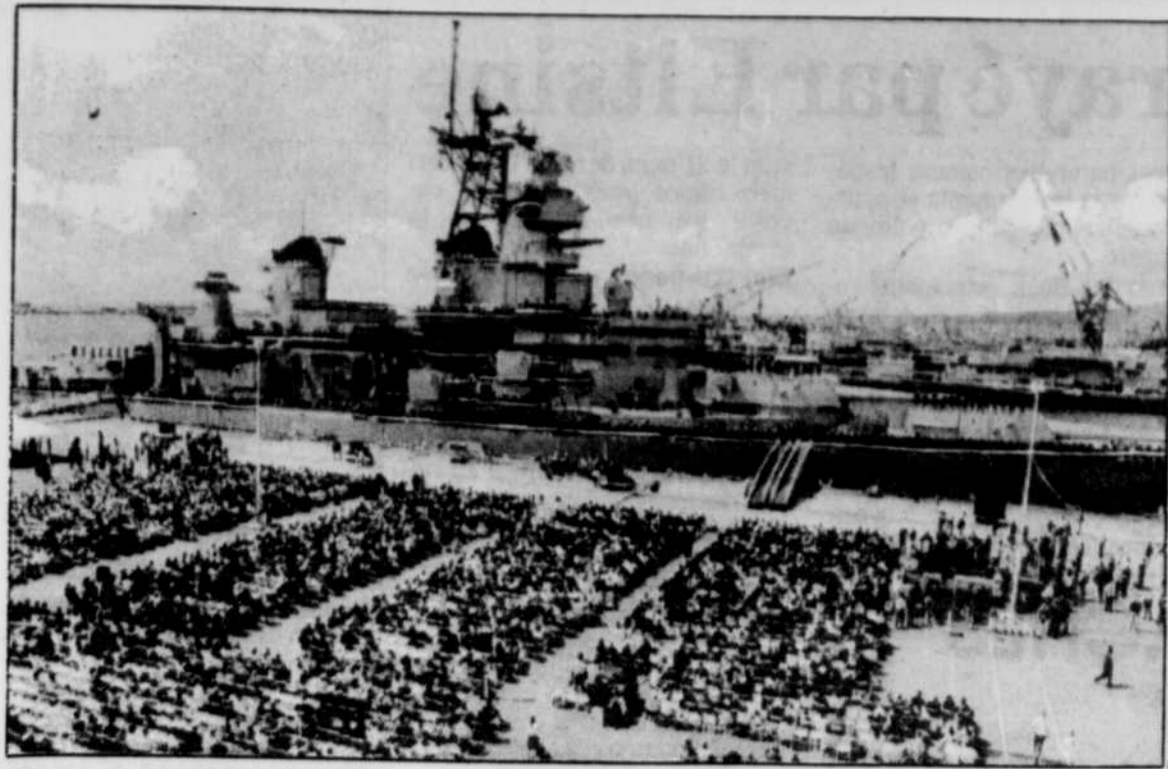
Banco Tirage du 92-03-31

1	2	3	5	8
9	12	13	18	21
24	27	39	49	51
52	54	58	62	65

Prochain tirage 92-04-01

T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



Le cuirassé «Missouri» au rancart

La mise à la retraite du «Missouri», le dernier cuirassé américain, qui était désarmé lors d'une cérémonie à coups de canons et de trompettes, hier, à son port d'attache de Long Beach (Californie), sonne la fin d'une époque pour la marine des États-Unis: il avait accueilli le 2 septembre 1945 la cérémonie de reddition du Japon. Le «Missouri» qui sera touté dans une cour de la US Navy à Bremerton, dans l'État de Washington, est le dernier d'une famille de quatre frères, tous aussi âgés et puissants: ces deux dernières années, l'Iowa, le New Jersey et le Wisconsin ont été désarmés. Ils ont tous connu la Seconde Guerre mondiale, certains la Corée, le Vietnam et le Golfe, et ils ont déjà vécu de précédentes mises à la retraite. Le «Missouri» avait été mis en service le 11 juin 1944, fort d'un équipage de 1500 hommes et surtout de sa ceinture blindée de plus de 36 centimètres d'épaisseur.

En Bref

■ Atlantis et la pollution

HOUSTON (Reuter) — La pollution des océans et du ciel est bien visible depuis l'espace, a déclaré hier le premier astronaute belge, Dirk Frimout, dans une conférence de presse donnée depuis la navette Atlantis. «Il y a des endroits comme les océans où nous avons pu voir des taches de pollution, ainsi que des couches rouges entourant la Terre au lever et au coucher du soleil. La pollution n'est pas seulement due à des facteurs humains mais aussi aux (éruptions des) volcans. Mais nous pouvons voir qu'il y a pollution dans l'atmosphère», a-t-il ajouté. L'astronaute Kathy Sullivan, qui en est à son deuxième vol, a déclaré pour sa

part que l'atmosphère était beaucoup plus souillée que lors de son premier voyage dans l'espace, en avril 1990.

■ 4 séismes au Mexique

MEXICO (AFP) — Quatre séismes d'une magnitude de 4,8 à 5,1 dans l'échelle ouverte de Richter ont secoué le Mexique hier sans provoquer de dommages, trois d'entre eux étant notamment ressentis à Mexico, a indiqué le Service Sismologique National (SSN). L'épicentre des tremblements de terre, qui se sont succédés à environ une heure d'intervalle, a été situé sur les côtes de l'état de Guerrero, à 300 km au sud de Mexico. En 1985 un

tremblement de terre de 8,1 avait causé des milliers de morts.

■ Les rameurs progressent

PARIS (AFP) — Les onze rameurs de «La Mondiale», du nom du groupe d'assurance français parrain de l'opération, qui ont quitté le 25 mars les Canaries pour une traversée de l'Atlantique inédite, ont parcouru environ 450 milles, a-t-on appris aujourd'hui à Paris auprès des organisateurs. S'ils conservent ce rythme, les onze hommes sont dans les temps pour réussir cette traversée en une trentaine de jours. Longue d'environ 2500 milles, cette traversée doit les conduire à la Martinique.

Brown bat à nouveau Clinton

MONTPELIER, Vermont (AP, AFP) — L'ancien gouverneur de Californie Jerry Brown a remporté hier le caucus démocrate du Vermont en battant le favori à l'investiture démocrate pour les élections présidentielles de novembre, le gouverneur de l'Arkansas Bill Clinton.

À une semaine des importantes élections primaires de New York, il s'agit de la deuxième victoire consécutive de M. Brown sur M. Clinton, puisqu'il avait déjà remporté les primaires du Connecticut la semaine dernière.

Côté républicain, le président George Bush est demeuré invaincu: il est arrivé en tête de la première partie de l'élection qui doit permettre de désigner les 19 délégués du Vermont à la Convention républicaine. À la différence des démocrates, les délégués républicains désignés par les résultats du caucus du Vermont ne sont pas liés à un candidat.

M. Brown a obtenu 46% des voix et M. Clinton seulement 16%, selon les résultats de 83% des 246 circonscriptions de l'État. Les candidats non-liés ont obtenu 25% des suffrages et Paul Tsongas, qui a abandonné la campagne, a recueilli 9% des voix.

Seuls 14 délégués étaient en jeu dans cette élection et les candidats à l'investiture démocrate n'ont pas réellement fait campagne dans le Vermont: M. Brown s'est arrêté dimanche dans la région et M. Clinton n'a même pas fait le déplacement. Les deux hommes ont préféré axer leur campagne sur la primaire de New York qui se déroulera mardi.

D'après un sondage réalisé il y a 10 jours auprès des électeurs et publié hier, Bill Clinton arriverait en tête de la primaire de New York avec 40% des voix devant M. Brown (34%). Cette étude a été menée par l'Institut de recherches politiques des médias pour huit chaînes de télévisions et deux journaux.

L'entreposage fourrure Laliberté:

Qui dit mieux?

En entreposant votre fourrure ou votre pelisse chez Laliberté, vous obtenez la carte PRIVILEGES qui vous fait réaliser des économies dépassant facilement le coût de votre entreposage. C'est magique, obtenez pour un an:

- 1 10% de rabais* sur TOUS vos achats, MÊME sur les prix déjà réduits. Au comptant ou à crédit. Aucune limite d'achat.
- 2 LES RÉPARATIONS NORMALES GRATUITES avec tout achat de vêtements.

* Non valide sur la fourrure et les services connexes, sur les pelisses, les certificats-cadeaux et au restaurant.

Le maintien des privilèges de cette carte est conditionnel au renouvellement de votre entreposage à chaque année.

de plus



LA JOURNÉE MÊME DE VOTRE ENTREPOSAGE FOURRURE, votre carte Privileges vaut:

15% de rabais*

sur toute la marchandise en magasin INCLUANT EXCEPTIONNELLEMENT LES FOURRURES ET LES PELISSES à prix régulier

* Non applicable sur les services fourrure et les confections, les certificats-cadeaux et au restaurant.



laliberté
Fourrures

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC, 525-4841
125 ANS D'EXPÉRIENCE

9 598 \$*

À PARTIR DE

À UN AUSSI BAS PRIX, ON IMAGINE QUE VOUS VOULEZ VOIR LA VOITURE QUAND MÊME.



CHEVROLET CAVALIER 1992 LA VOITURE LA PLUS VENDUE AU PAYS**

Pour si peu de dollars, vous obtenez en équipement de série:

- Freins antiblocage (ABS)
- Volant de sécurité autobasculant
- Verrouillage automatique des portes
- Carrosserie en acier galvanisé
- Garantie de 3 ans/60 000 km sans franchise

Et la Cavalier est économique en essence:
9,9 L/100 km (29 mi./ga.) en ville;
6,2 L/100 km (46 mi./ga.) sur la route!***

CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

CHEVROLET • GEO • Oldsmobile

DE LA RÉGION DE QUÉBEC

Profitez en plus du programme General Motors 1992 pour les diplômés.

REMISE DE 750\$



* Cette offre inclut une remise de 1 000 \$ du manufacturier. Le modèle 4 portes est disponible pour 200 \$ de plus. Taxes et transport en sus. Offre d'une durée limitée. Cette offre est applicable aux particuliers seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option.

** Selon Motor Vehicle Manufacturers' Association en 1991.

*** Selon le Guide de consommation de carburant 1992 de Transports Canada.

Éclatement de la Russie enrayé par Eltsine

MOSCOU (Reuter, AFP) — Victoire limitée pour celui-ci, Boris Eltsine et les dirigeants de 18 des 20 grandes régions autonomes de la fédération de Russie ont signé hier à Moscou un nouveau traité fédératif pour éviter un éclatement du pays comparable à celui qu'a connu l'URSS.

« Aujourd'hui, nous pouvons dire à nos concitoyens, à nos peuples qui vivent ensemble depuis des siècles et à toute la communauté internationale que la Russie a été, est et restera unifiée. La marche de notre histoire ne sera pas interrompue », a déclaré le président russe.

« En signant le traité fédératif, chacun de nous confirme la volonté des peuples de préserver la Russie, sa place unique dans la communauté mondiale et sa richesse spirituelle », a-t-il ajouté

lors de la cérémonie dans la grande salle Saint-Georges du Kremlin.

Les représentants des districts autonomes de la fédération, les maires de Moscou et de Saint-Petersbourg ont également apposé leur signature au bas du document. Boris Eltsine a été le dernier à signer.

Le traité établit de nouveaux rapports entre Moscou et les régions autonomes, qui auront un contrôle accru sur leurs res-

sources naturelles comme le pétrole, l'or et les diamants et pourront mener leur propre politique étrangère.

Mais les deux principales régions pétrolières, la Tchétchénie et le Tatarstan, n'ont pas signé l'accord.

La Tchétchénie, dans le Nord du Caucase, a proclamé son indépendance en novembre. Le Tatarstan, sur la Volga, s'est également prononcé pour l'indépendance lors d'un référen-

dum le 21 mars dernier. Cette dernière région avait cependant envoyé un observateur à la cérémonie.

Etat d'urgence en Tchétchénie
L'accord sera présenté au parlement de Russie, qui se réunit le 6 avril.

Il s'agit d'un important succès pour Boris Eltsine, qui craignait que la Russie ne connaisse le même sort que l'ex-URSS en raison des conflits ethniques qui se poursuivent dans certaines régions.

En Tchétchénie, l'état d'urgence a été décrété hier après la prise par des rebelles en armes de l'immeuble de la radio-télévision à Grozny, la capitale, a rapporté l'agence Itar-Tass. Des coups de feu ont été entendus et au moins cinq personnes ont trouvé la mort.

L'agence Interfax précise que les rebelles ont lancé un appel au peuple de Tchétchénie exigeant le départ du président Djokhar Douaïev.

Par ailleurs, des experts des ministères des Affaires étrangères de Russie, d'Ukraine, de Roumanie et de Moldavie se sont réunis à Kichinev pour tenter de résoudre le conflit qui déchire cette dernière république depuis plusieurs mois (deux morts et 13 blessés hier) et qui sépare les russophones des Roumains. Les discussions reprennent aujourd'hui.

À la lisière du Haut-Karabakh, où s'affrontent Arméniens et Azéris, des irréguliers arméniens ont pris le village de Khoga, a annoncé le ministère azerbaidjanais de la Défense qui fait également état de combats dans un village de la région de Fizouli. Les agences azérites parlent de six morts et de plusieurs blessés.

L'Arménie rapporte pour sa part que la capitale du Karabakh, Stepanakert, a été bombardée par les Azéris. Trois personnes ont été blessées.

Le vice-ministre iranien des Affaires étrangères, Mahmoud Vaezi, artisan d'un premier accord de cessez-le-feu, il y a 12 jours, qui a au moins permis de réduire l'intensité des combats, est à nouveau en route pour l'Arménie afin de tenter de mettre un terme aux affrontements.



Ce militaire croate déambulait hier avec un détecteur de mines à l'aéroport de Pleso.

Osijek est à nouveau visée

ZAGREB, Croatie (d'après AFP) — Une alerte générale a été déclenchée hier à Osijek, en Slavonie orientale, en raison d'une attaque de l'armée yougoslave contre ses quartiers sud, selon l'agence Hina.

Dans la nuit de lundi à mardi, les bombardements ont fait quatre blessés dans cette ville, dont les habitants ont passé la nuit dans les abris, selon l'agence.

Deux personnes ont été tuées et 24 autres blessées au cours de dernières 24 heures dans les bombardements de l'armée yougoslave, notamment en Slavonie et dans l'arrière-pays de la côte adriatique.

Par ailleurs, « toutes les lignes de défense » de la ville de Vinkovci (270 km à l'est de Zagreb) sont la cible de tirs au lance-roquettes multiples et au canons depuis hier après-midi.

Lors d'une attaque de l'artillerie lourde fédérale à midi, deux civils ont été tués et six autres blessées quand plusieurs roquettes ont touché le centre-ville.

Une alerte générale a été déclenchée dans l'après-midi à Sinj (25 km au nord de Split) en raison d'une attaque au canon de l'armée yougoslave.

Nucléaire: l'Oncle Sam est rassuré

BRUXELLES (d'après Reuter) — Les États-Unis ont reçu hier des assurances de la Russie, de l'Ukraine et de la Biélorussie concernant le transfert de toutes les armes nucléaires tactiques de l'ex-URSS en Russie d'ici le 1er juillet. Des hauts responsables américains ont déclaré à la presse, après des entretiens entre le secrétaire à la Défense, Dick Cheney et ses homologues russe, ukrainien et biélorusse, au quartier général de l'OTAN, que Washington était rassuré. « Toutes les parties ont assuré au secrétaire (à la Défense) qu'elles entendaient respecter les accords conclus entre elles », a dit un de ces responsables sous couvert de l'anonymat. Ces trois républiques et le Kazakhstan sont convenus en décembre de transférer des milliers d'armes nucléaires tactiques en Russie d'ici le 1er juillet pour les stocker et les détruire. Le Kazakhstan a achevé l'opération, mais l'Ukraine a suspendu récemment le transfert des armes nucléaires à courte portée en affirmant n'avoir aucune garantie qu'elles seraient détruites. Pendant leurs rencontres avec Dick Cheney, les trois ministres ont également démenti des informations publiées par la presse selon lesquelles des têtes nucléaires auraient disparu, a dit le responsable américain.

Pas de TPS ni de TVQ sur les livres à la
LIBRAIRIE PLACE LAURIER
(grand mail porte # 4)
Tous les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine
656-0157

chaudière appalaches
LE PAYS DES CONTRASTES

CHAUDIÈRE-APPALACHES AU PAYS DES

Érablières



Cabanes à sucre

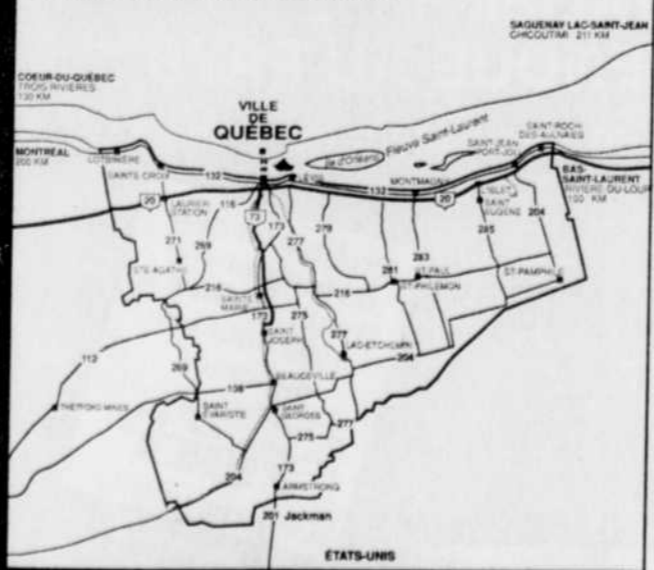
Partie de sucre	Capacité d'accueil (nombre de personnes)			
	Repas	Méroulé	Animation	Licence
Coût en semaine à partir de : 9.50\$ dans certaines cabanes à sucres				
Rive-Sud de Québec				
Bernières, L'Érablière du Cap inc. 1925, chemin Lambert G7A 2N4 (418) 831-9356 / 8647	20/305 Tire 600 Repas 400	•••••	•••••	• A l'année (sur réservation)
Saint-Etienne, Cabane à sucre Alexandre Bélanger, 264, chemin Saint-Gregoire G0S 2L0 (418) 831-2547	73/124 Tire 300 Repas 200	•••••	•••••	• 15 mars au 1 mai (sur réservation) • A l'année pour les méroulés
Saint-Henri, Cabane à sucre Réal Bruneau Route 277 GOR 3E0 (418) 882-0630 / 0530	277 Tire 300 Repas 200	•••••	•••••	• 1 mars au 15 mai (réservation préférable)
Saint-Henri, Érablière Franco Route 277 GOR 3E0 (418) 882-2193	277 Tire 300 Repas 200	•••••	•••••	• 1 mars au 25 avril • A l'année pour groupes de 40 personnes et + (réservation)
Saint-Henri, Chalet des Érables 1353, Grande Grille GOR 3E0 (418) 882-2944 / 0300	277 Tire 400 Repas 300	•••••	•••••	• 1 mars au 1 mai (sur réservation)
Saint-Sylvestre Cabane à sucre du Père Normand Route Montgomery G0S 3C0 (418) 596-2748/2565	116 Tire 800 Repas 400	•••••	•••••	• A l'année (réservation préférable)
Saint-Sylvestre, Cabane à sucre Napert inc., Route Montgomery G0S 3C0 (418) 596-2293 / 831-4167	116 Tire 800 Repas 450	•••••	•••••	• A l'année (réservation préférable)
Saint-Sylvestre, Cabane à sucre Chez Ernest, Rang Saint-Paul (418) 596-2189	116 Tire 100 Repas 60	•••••	•••••	• 20 mars au 20 avril
Côte-du-Sud				
Cap-Saint-Ignace, L'Érablière Bne 342, chemin des Érables Est GOR 1H0 (418) 246-5618	20/388 Tire 250 Repas 250	•••••	•••••	• 14 mars au 31 octobre (sur réservation)
Saint-Aubert, Érablière Deschênes Route Segreunaise GOR 3G0 (418) 598-3815 / 837-1719	204 Tire 100 Repas 100	•••••	•••••	• 15 mars au 1 mai (sur réservation)
Saint-Jean-Port-Joli Érablière du Bois-Joli 896, de l'Église GOR 3G0 (418) 598-6586	204 Tire 100 Repas 70	•••••	•••••	• Mi-mars au 30 avril (sur réservation)
Saint-Valier Cabane à sucre Le Jardin du Campeur 888, montée de la Station Sud GOR 4J0 (418) 884-2270	20/356 Tire 400 Repas 200	•••••	•••••	• 15 mars au 1 mai (réservation préférable)
Beauce-Appalaches				
Frampton Centre de vacances familiales 392, route 275 GOR 1M0 (418) 479-5489 / 5477	275 Tire 150 Repas 100	•••••	•••••	• A l'année (sur réservation)
Saint-Joseph, Cabane chez Léon Avenue du Parc G0S 2V0 (418) 397-6189 / 5072	173 Tire 200	•••••	•••••	• 15 mars à la fin avril (réservation préférable) • A l'année sur demande
Saint-Joseph Cabane à sucre Paul-Henri Gagnon 1754, route Calway (418) 397-5635 / 5574	173 Tire 150 Repas 150	•••••	•••••	• 15 mars au 30 avril (réservation préférable) • A l'année sur demande
Saint-Odilon, Cabane à sucre Raymond Vachon, 165, route Langevin G0S 3A0 (418) 464-4906 / 4285	275 Tire 125	•••••	•••••	• 15 mars au 1 mai (sur réservation)
Sainte-Sabine, Cabane à sucre La Feuillie d'Érablis, 92, rang des Érables G0R 4H0 (418) 383-3935 / 5489	204 Tire 100 Repas 100	•••••	•••••	• 1 avril au 1 mai (réservation préférable)
Amiante				
Black Lake, Érablière Les Trois B enr. 367, rang 7, C.P. 635 GON 1A0 (418) 423-5640	112 Tire 400 Repas 400	•••••	•••••	• A l'année (réservation préférable)

Forfaits

Hébergement — Cabane à sucre
Coût en semaine, en occupation double à partir de 46.50\$ (taxes en sus)
dans certains hébergements

- HÔTEL-MOTEL ROND-POINT**
Lévis 418.833.4920 / 1.800.463.4451
- HÔTEL-MOTEL KÉBÉCOIS**
Saint-Romuald 418.839.8873 / 1.800.463.4073
- MANOIR LAC-ETCHEMIN**
Lac-Étchemin 418.625.2101 / 1.800.463.8489
- CENTRE DE VACANCES FAMILIALES DE FRAMPTON**
Frampton 418.479.5469
- MOTEL LAFLECHE**
Sainte-Marie 418.387.7835
- HÔTEL-MOTEL BALMORAL**
Thetford Mines 418.335.9138 / 1.800.361.6162
- ROUSSILLON LE PROVENCE**
Thetford Mines 418.423.4246 / 1.800.363.6057

RÉGION TOURISTIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES



Région touristique Chaudière-Appalaches
RIVE-SUD DE QUÉBEC — CÔTE-DU-SUD — BEAUCE-APPALACHES — AMIANTE
Pour information et/ou recevoir la brochure érablières (418) 831-4411



Portes isolées avec bâti, coupe-froid magnétique, seul en aluminium. N°1 Garantie de 5 ans. À partir de **14999**

BAIN TOURBILLON
5 pi. 6 jets, moteur 1/2 force. À partir de **39999**

NOUVEAU 1992
Prêt sans cirage de très belle qualité. Spécial à partir de **399** la verge carrée

BAIN TOURBILLON HARMONIE DE ACRYLICA
de coin 54 x 54 6 jets, moteur 1/2 force. **89999**

UNIQUE À QUÉBEC BOIS TRAITÉ
BOIS TRAITÉ sous pression garantie de 40 ans, avant et après traitement. VÉRIFIEZ NOS PRIX

PORTE PRÉMONTÉE
Bâti 3 1/2 et 4 1/2 24 et 32 po gr.: merisier verni EN BAS DU PRIX **2499**

REVÊTEMENT DE VINYLE BLANC
couleurs **4995** la toise

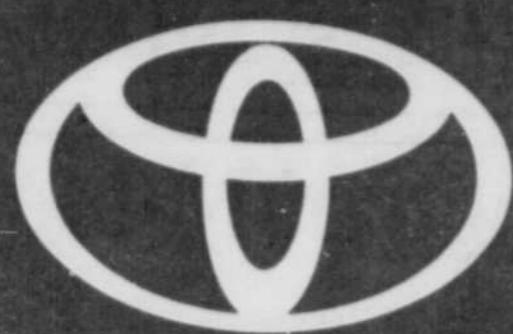
BOIS À PLANCHER PEVERNI MERCIER
Merisier select 3 1/2 **270** PMP
Érablis select 3 1/2 **290** PMP
Chêne select 3 1/2 **335** PMP

LOT DE LAVABOS
à liquider **5999**

PORTE-FENÊTRE
4 panneaux triple vitrage cadrage en aluminium blanc Super prix **5 pi 64999**
6 pi 69999

SUPER PROMOTION
Douche de coin arrondie avec porte coulissante modèle Contoura **79999**

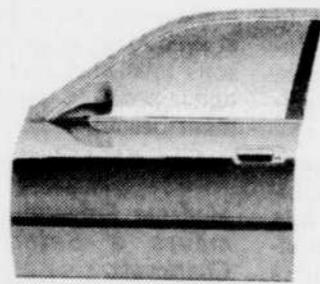
Prix payés et emportés. Argent comptant. Cartes de crédit.
MATERIAUX VERREULT
7705, boul. Sainte-Anne, Chateau-Richer. **824-4252**



TOYOTA

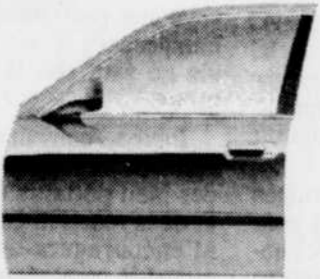
FAITES VOTRE AUBAINE!

Pleins feux sur le plus grand de tous les événements Toyota!
Plus de 25 000 voitures et camionnettes flambant neuves! Des primes extraordinaires transmises par le fabricant aux concessionnaires! Obtenez tous les détails chez votre concessionnaire participant dès aujourd'hui et faites votre aubaine sur :



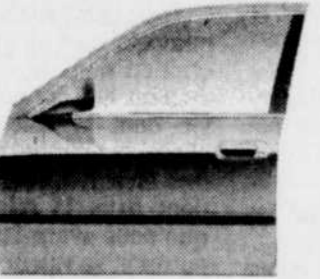
LA NOUVELLE COROLLA LSX *Select*

Plus de 2 100 \$ de valeur ajoutée, incluant le climatiseur!
Les quantités sont limitées!*



ET POUR TOUS LES AUTRES MODÈLES...

*... des économies pouvant atteindre 1 500 \$ sur de superbes options Toyota!***



Ou... d'importantes économies sur la Protection mécanique Extra-Attentive de 6 ans!

Faites vite! Toute offre aussi spectaculaire doit avoir une fin!
Rendez-vous chez votre concessionnaire Toyota aujourd'hui même et...

FAITES VOTRE AUBAINE!

*Selon l'évaluation du fabricant.

**Des économies de 400 \$ à 1 500 \$ selon le modèle. Offre d'une durée limitée.

ÉDITORIAL

Des culottes pour le CRTC

Martine Simard, simple téléspectatrice, a ainsi conclu son témoignage devant le CRTC. Par cette expression populaire, elle a résumé toutes les attentes des intervenants régionaux qui espèrent une action énergique de l'organisme fédéral, dans le dossier des télévisions régionales.

Le prétexte de ces interventions qu'entendait le CRTC à Québec était les requêtes de TM Multi-Régions pour le renouvellement de licence de CFCM-TV et la réduction de moitié de sa production-maison. Mais on n'a pas manqué d'écouter d'autres diffuseurs de la scène locale, Radio-Canada et Radio-Québec, à qui l'on reproche aussi leurs ronronnements trop montréalais.

Tous, le maire de Québec et une coalition d'organismes, de simples citoyens, des artistes et artisans, des représentants du monde scolaire, syndical, agricole, des chambres de commerce et même le député fédéral Charles DeBlois, ont dit inquiétudes et frustrations des régionaux écartés de leur propre télévision.

TM éprouve des difficultés économiques ? On refuse qu'elle en fasse porter les conséquences aux régions. Les explications du président Mario Bertrand, n'y changent rien : TM savait ce qu'elle faisait en payant le prix fort pour Pathonic.

En réduisant de moitié l'engagement de 21 heures de production locale pris lors de l'achat, ne se prépare-t-on pas à « mettre la hache » dans les stations régionales ? Québec refuse d'être limitée à un service de babillard, parce que l'on y a de la mémoire, des idées et des ressources et qu'on n'admet pas d'être écarté des ondes et privé d'un moyen d'expression qui est aussi un outil de développement.

Que l'on ne nous raconte pas que les malheurs de TM, c'est la faute à la récession, à la concurrence déloyale des télévisions publiques, à Quatre-Saisons, aux canaux spécialisés qui pataugent dans l'assiette publicitaire, au CRTC qui le leur a permis, à Pathonic qui a vendu trop cher, que les coupures à Télé-4, ce n'est pas la faute de TM ni de son propriétaire Vidéotron.

Les messieurs du CRTC ont essayé de faire la part des choses : après tout, ils ont aussi des responsabilités envers les détenteurs de licence qu'il faut maintenir dans une position financière leur permettant de remplir leurs engagements. Mais les intervenants locaux ont insisté pour leur rappeler qu'ils doivent exiger des comptes et voir au respect des belles promesses.

La menace des technologies nouvelles ? Les diffuseurs nationaux n'y feront face qu'en étant vraiment ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être : le miroir des collectivités locales, régionales et provinciales et non une simple fenêtre ouverte à l'occasion par la métropole, sur la province et sur ce qui s'y passe.

Des milliers de citoyens choisissent de ne pas aller vivre à Montréal où certains voudraient concentrer toute la vie du Québec. Ce faisant, fait remarquer le musicien Gilles Ouellet, on appauvrit Montréal. La relève est plus difficile — et dans tous les domaines — parce qu'il n'y plus de débouchés pour elle en région.

« Il faut imaginer les choses autrement » a répété le réalisateur Gilbert Lavoie en énumérant tous les débats locaux et régionaux qui ne trouvent plus de places dans les médias de Québec. L'imagination semble devenue une denrée rare chez nos télédiffuseurs : ils doivent donc faire de la place à ceux qui en ont encore. Et le CRTC doit leur signifier énergiquement.

MARTINE R.-CORRIVAUULT

Bloc-notes

Dans leur cour ?

Plus le temps passe, plus c'est pareil ?

C'est ce qu'on pourrait croire devant le cheminement d'un projet d'un gigantesque dépotoir de 30 millions de pieds carrés, dans la petite municipalité de Saint-Alban de Portneuf (pop.: 1200 personnes). Une multinationale américaine du rebut, qui a un chiffre d'affaires de 4,5 milliards \$, pilote ce projet voisin d'un terrain de golf, d'une zone de villégiature et d'une rivière.

Rien n'a donc changé au Québec depuis le bon vieux temps où des promoteurs immobiliers achetaient des terres agricoles un peu partout pour les lotir et construire des maisons en rase campagne ; il suffisait de séduire un conseil municipal, en agitant la carotte d'une hausse substantielle des revenus municipaux, pour que le tour soit joué.

Malgré les efforts de planification dans l'utilisation du territoire des années 1980, l'histoire se répète avec une déconcertante facilité. À Saint-Alban, le schéma d'aménagement permet l'établissement de ce dépotoir. Et comme les maisons d'autrefois, les déchets constituent une source de revenu intéressante pour une municipalité.

Seule variante : les administrations locales et régionales doivent maintenant composer avec l'opposition de citoyens mieux organisés. Le maire de Saint-Alban a indiqué qu'il consultera la population avant d'aller de l'avant dans ce projet. Les gens de Saint-Alban ont déjà refusé la construction d'un incinérateur pour déchets biomédicaux chez eux. Or un incinérateur, c'est une souris à côté du mammoth que représente le projet actuel.

La région de Saint-Alban est par ailleurs déjà équipée d'un dépotoir public intermunicipal qui dessert 13 municipalités environnantes. À qui servira le dépotoir géant ? Aux Montréalais peut-être, ou aux résidents de la capitale puisque la réglementation en vigueur interdit d'importer des déchets pour les enfouir au Québec. Depuis janvier 1992, il est même permis au propriétaire d'un dépotoir de refuser des déchets provenant de l'extérieur de sa région.

Pour éviter d'autres Saint-Alban, il serait temps que la disposition des déchets devienne une responsabilité exclusive des administrations locales et régionales, tout comme le service de police ou la fourniture de l'eau potable. Cela ne réglerait pas automatiquement tous les problèmes de gestion mais l'intervention des citoyens sera plus facile.

MARIE CAQUETTE

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Éditeur adjoint et rédacteur en chef
et directeur de l'édition:

J.-JACQUES SAMSON

Vice-président exécutif:

DENIS CLICHE

Président et Éditeur:

ROBERT NORMAND

Directeur de l'information:

DENIS ANGERS



BERTHIO

Témoignage

Pour que la mort d'Alain ne soit pas inutile

par Adèle FRÉGAULT-MAILLOUX

Mes chers amis,

Je profite d'une heure d'insomnie qui, je présume, se répétera souvent dans l'avenir, pour venir vous dire à tous combien vous avez été bons et gentils à notre égard, mon mari, moi et les enfants.

Comment fait-on pour traverser pareille tragédie ? La perte d'un enfant de 8 ans, le benjamin de nos quatre enfants, ça n'a pas de bon sens humainement. Ça n'aurait jamais dû arriver. Dieu merci, nous avons la foi et c'est à cela qu'on va se raccrocher.

Le Seigneur va nous aider, et notre petit Alain sera tout-puissant auprès de Lui et de sa sainte Mère. Il nous était difficile de lui refuser quoi que ce soit, il saura encore amadouer toute la cour céleste pour que nous sortions de cette épreuve grandis, plus forts et plus unis que jamais.

Je pardonne au conducteur du camion impliqué dans l'accident. Il a dû faire tout son possible, et il a dû vivre des heures atroces de cauchemar aussi. C'est vrai que les camions de bois ont des charges trop lourdes, mais si la route avait été sécuritaire, ce ne serait pas arrivé.

Il n'est pas normal que les pires côtes de la province, celles des Sept Côtes, n'aient même pas de voie d'évitement pour les camions. Il n'est pas normal qu'en haut de ces côtes on n'installe pas d'allée de détresse pour les camions en difficulté.

Le lendemain des funérailles, je fondais beaucoup d'espoir sur la rencontre de M. Bradet et de M. Ryan. Mais aux nouvelles de 18h, quand j'ai entendu M. Beaulne, du ministère des Transports, venir nous dire que le secteur des Sept Côtes n'est pas priorisé parce qu'il n'est pas considéré comme un secteur à haute fréquence d'accidents et que notre tour viendra selon la disponibilité des budgets, alors là j'ai bondi et ma pression aussi.

Ma colère égalait ma peine, si possible. Je ne sais pas ce qu'ils appellent un secteur à haut taux d'accidents. Depuis trois ou quatre ans, je peux compter deux chargements de bois de construction renversés, un sur Alain et l'autre que j'ai évité par miracle.

Un autre camion a déversé toute sa charge de billots au même endroit, un camion a évité notre maison de justesse pour aller s'écraser dans le ravin en arrière, un snowmobile s'est im-

mobilisé à deux pieds de notre galerie après avoir renversé, une van a fauché un poteau téléphonique pour aboutir dans notre champ.

Et que dire de tous les accidents d'auto, à commencer par les deux que mon fils a subis en face d'ici, qui nous ont valu une surprime de 300 \$ d'assurance et un déductible de 1000 \$ au lieu de 250 \$. Pourquoi devons-nous être pénalisés alors que nous sommes déjà les victimes de cette route ?

M. Bradet et les autorités du ministère des Transports sont au courant de toute la situation. Je me suis déjà tant battue à ce sujet, je ne veux plus m'en occuper, je vous laisse la place à vous, tous mes bons amis qui devez affronter ces chemins tous les jours.

Alain ne reviendra pas, les deux jeunes de Baie-des-Rochers ne reviendront pas, mais ça ne doit plus se reproduire. Je compte sur vous tous pour découper cette lettre et signer la pétition qui fera peut-être bouger qui de droit.

Nous n'avons pas couru après toute cette publicité. Se faire interviewer à 6 h 35 le matin à la radio, ou répondre à des journalistes pendant deux heures alors

qu'on ne demandait qu'à vivre seuls ces événements, ce n'est pas facile et si c'était à refaire, je dirais non, ça été trop dur à vivre.

Mais si, comme ils le disaient, c'était pour faire avancer notre cause, alors je leur dis merci, et j'espère que cette fois, quand les arpenteurs se présenteront comme ils le font depuis des années inutilement, ce sera pour de vrai.

M. le lieutenant-gouverneur Asselin, M. Bourassa, M. Mulroney, nous avons apprécié vos témoignages de sympathie. S'ils étaient sincères, montrez-le nous aujourd'hui. Les grandes villes ont eu leur large part du gâteau, donnez-nous au moins quelques miettes aujourd'hui.

Je termine en vous disant à tous, à notre cher curé Jacques Michaud, qui a été un tel appui, à tous ceux qui nous ont soutenus de quelque manière que ce soit, un gros merci. La chaleur des gens de Charlevoix nous a bouleversés. Nous vous aimons, et avec Alain, nous vous embrassons tous bien fort. Priez pour nous, nous en aurons grandement besoin.

Une mère blessée.

Madame Frégault-Mailloux demeure à Saint-Fidèle de Charlevoix.

Votre Opinion

Une bonne clientèle

Mon nom est Suzie Paris, massothérapeute, et j'aurais une plainte à formuler au sujet de propos qui ont été cités au troisième paragraphe dans l'article « Les massothérapeutes veulent être pleinement reconnus », à la page A-6 du SOLEIL en date du 18 mars 1992.

Lorsque madame la journaliste m'a demandé si nous, les massothérapeutes, avions parfois des problèmes avec des clients, je lui ai répondu, et je cite : « On sent dans la voix du client qui prend rendez-vous s'il veut des services autres que ceux que nous offrons ; alors, je mets les choses immédiatement au clair (c'est-à-dire qu'il n'est absolument pas question de prostitution dans ma clinique) et j'ai poursuivi en disant : « Maintenant que je me suis installée dans un petit village, je n'ai plus ce problème là ». Voilà tout ce que j'ai dit.

Si vous poursuivez la lecture du troisième paragraphe, il y est mentionné que régulièrement je dois composer avec des clients qui posent la main sur ma cuisse au beau milieu du traitement. Je n'ai jamais dit rien de tel et cela ne m'est jamais arrivé non plus. La situation fut relatée par M. Alain Leblanc, massothérapeute.

Je ne peux porter l'odieuse de cette affirmation, car il faut com-

prendre que je demeure et travaille dans une petite municipalité, Cap-Saint-Ignace, où je suis connue de tous et où la plupart de mes clients se connaissent entre eux. Les gens de Cap-Saint-Ignace ainsi que tous mes clients sont tout à fait corrects et très respectueux. J'ai la chance d'avoir une clientèle de grande qualité et pour aucune considération je ne peux accepter de la faire ternir par des propos que je n'ai jamais dits et qui me sont attribués.

Suzie Paris
Cap-Saint-Ignace

Dans mes notes, l'incident de la cuisse flattée est écrit tout de suite après l'intervention de Mme Paris. Comme les trois massothérapeutes ont parlé tour à tour mais sans ordre précis, l'attribution du commentaire à la mauvaise personne est possible. Je m'en excuse.

Curieusement, l'Association des massothérapeutes m'a envoyé un fax pour me féliciter de la justesse de mon article. Difficile de contenter tout le monde.

Louise Lemieux

Émissions osées

Quand est-ce que les gens vont se lever pour dénoncer les programmes comme « Scoop », ces ordures de la télévision ! On s'assoit devant la TV avec nos enfants de 8-10 ans et qu'est-ce

qu'on voit ? Des ébats sexuels. Roy Dupuis devrait s'ouvrir la bouche comme il le fait avec sa braguette. Vous allez dire que je suis prude. Non, mais je veux un respect pour les enfants.

Qu'on mette ces programmes à une heure où les enfants sont couchés. À 8 heures p.m., les enfants d'aujourd'hui sont encore debout et, si on veut fermer la TV, ce sont des scènes avec nos enfants.

Je ne sais pas qui est à la tête de ces émissions, mais pour moi ce sont des gens qui n'ont aucune conscience.

Je veux le respect pour les enfants.

Marguerite Hamel
Charlesbourg

Fausse compassion

Maintenant que l'histoire de Nancy B. ne fait plus l'actualité et avant qu'un autre cas semblable arrive, nous avons peut-être le temps d'essayer de voir ce qui se cachait derrière ce drame individuel.

Il y avait un large consensus pour reconnaître à Nancy B. le droit de mourir. On comprenait que les gens choisiraient la mort plutôt que la vie dans de semblables conditions. Apparente et hypocrite compassion. Soyons clairs, le message implicite mais réel, cruel, que nous avons en-

voyé aux personnes lourdement handicapées, c'est qu'une telle vie ne vaut pas la peine d'être vécue.

Pour se convaincre de cela, il suffit de se rappeler l'unanimité des bien portants de tout acabit et de la réaction des handicapés. M'encouragera-t-on à mourir quand je serai vieux et malade ?

C'est le message d'une société pour qui c'est uniquement l'inspiration dans la chaîne de production qui donne un sens à la vie dont la valeur se mesure alors à la quantité produite. C'est une erreur. L'essentiel de la vie tient dans la relation d'amour que nous avons les uns pour les autres et sa valeur se mesure à la croissance personnelle qui en résulte.

Toutes les activités humaines ne prennent de sens qu'à la condition de contribuer à cette relation. C'est justement la fréquentation des personnes handicapées qui nous aide à comprendre cela. C'est la première leçon que nous avons à apprendre d'elles.

Enfin et peut-être il faut prendre conscience qu'il n'y a qu'une certitude et c'est la vie. Après celle-ci, il n'y a peut-être que le néant. La recherche du bonheur ne peut donc se faire que dans la vie et solidairement avec tous les autres humains.

André Simard
Ste-Foy

LES IDÉES DU JOUR

Que Télé-Métropole se retire de la télévision à Québec

par Charles DEBLOIS

M. DeBlois est député de Beauport-Montmorency-Orléans à la Chambre des communes et ancien journaliste à Télé-Capitale et à Radio-Canada. Il a présenté ce mémoire aux audiences du CRTC concernant le renouvellement de licence de CFCM-TV.

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à Québec, tout en regrettant vivement que ces audiences vous privent d'un séjour prolongé dans la métropole. Je vous suggère de vous consoler en vous remémorant cet adage latin « Non licet omnibus adire Corinthum ». (Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe).

Je n'irai pas jusqu'à dire que je suis heureux de soumettre le présent mémoire. Pour tout vous dire, il s'agit d'une tâche plutôt pénible.

En effet, il est toujours humiliant pour une population d'être obligée de quémander ce qui, en toute justice et en toute décence, lui est dû.

Il est toujours humiliant, pour une population, de se voir imposer des choix faits ailleurs, en fonction d'intérêts qui ne sont pas les siens.

Je ne peux m'empêcher de souligner, au passage, l'attitude de votre organisme, dans ce dossier qui nous occupe.

En persistant aussi longtemps dans son refus de tenir les présentes audiences publiques à Québec, le CRTC a fait preuve d'une insensibilité et d'une arrogance peu communes.

Tout au long de nos démarches en vue d'obtenir, pour les gens de Québec, le droit élémentaire de se faire entendre, nous nous sommes heurtés à la langue de bois de vos bureaucrates ainsi qu'à des expédients cousus de fil blanc. Même si vous avez rajusté le tir à la dernière minute, la population de la

région en a gardé un goût amer, qui est bien compréhensible.

Au cours des prochains jours, vous aurez à statuer sur la requête présentée par TM Multi-régions Inc., en vue de modifier la licence d'exploitation de CFCM-TV.

C'est à un double titre que j'interviens aujourd'hui dans cette requête. D'abord, comme député de la région de Québec, soucieux que soit assuré à la population un degré de service acceptable. Mais aussi comme ancien artisan de CFCM-TV, qui a passé 15 années de sa vie au sein de cette entreprise.

Les belles années

Tout au long de cette période, j'ai eu l'occasion de côtoyer des professionnels dans toute la force du mot, des gens compétents dont la loyauté à l'égard de leur entreprise n'a jamais fait de doute.

J'ai également mesuré à plus d'une reprise, pendant toutes ces années, ce que c'était que d'œuvrer au sein d'une entreprise dynamique, bien gérée et fortement impliquée dans son milieu.

À l'époque dont je vous parle... dans les années 1970 et 1980... Télé-Capitale comptait plus de 200 employés et produisait jusqu'à 42 heures d'émissions locales par semaine. La station était alors gérée par et pour les gens de la région, en fonction des intérêts de la communauté qu'elle desservait.

Hélas, la situation s'est rapidement détériorée, dès le moment où Télé-Capitale fut la proie de l'aventurisme financier de ses propriétaires successifs, en particulier Pathonic et Vidéotron — par Télé-Métropole interposé.

À partir du milieu des années

1980, Télé-Capitale fut gérée tour à tour de Rouyn-Noranda, de Sherbrooke et enfin de Montréal, en prenant en compte des priorités et des intérêts qui étaient à cent lieues de ceux des gens de la région de Québec.

Dès cette époque, M. le président, on a commencé à couper dans le gras — comme on dit, puis

capitale provinciale qui est l'un des grands foyers de rayonnement de la politique canadienne et de la culture française! On voudrait nous marginaliser qu'on n'agirait pas autrement.

Requêtes insultantes

TM Multi-Régions vous demande aujourd'hui, mesdames et MM. les commissaires, de renouveler

d'émissions hebdomadaires. Quant au deuxième engagement, plutôt que d'investir, les propriétaires ont jeté 70 personnes à la rue, il y a à peine un an.

La question que je vous pose, à la lumière de ces faits, est la suivante: doit-on donner carte blanche pendant sept ans à des gens qui violent, avec autant de désinvolture, les engagements qu'ils prennent? Il me semble que la réponse coule de source.

Nous comprenons bien les difficultés auxquelles doit faire face l'industrie de la télévision depuis quelques années. La fragmentation des marchés publicitaires, la hausse des coûts de production, ainsi que la récession, sont des facteurs qu'il faut prendre en compte.

Ne pas se laisser leurrer

Mais comprendre ne veut pas dire accepter de se laisser leurrer. Car Télé-Métropole porte la majeure responsabilité de ses difficultés actuelles.

Ne l'oublions pas: nous parlons d'une entreprise qui, pendant plus d'une vingtaine d'années, fut la plus rentable de toutes les compagnies canadiennes œuvrant dans le domaine de la télévision.

Est-ce que, du jour au lendemain, la poule aux œufs d'or se serait tarie du simple fait d'un accroissement de la concurrence? Non. La réalité, c'est que Télé-Métropole est encore, en soi, une entreprise rentable. Ce sont les charges financières liées à son achat par Vidéotron qui l'ont placée dans la situation actuelle.

L'achat de TM par Vidéotron, en 1986, ce fut David essayant d'absorber Goliath. La vérité, c'est que Vidéotron n'était pas suffisamment capitalisée pour effectuer un achat de 134,1 millions \$.

Il est évident que cette opération financière, qui a généré du jour au lendemain une dette de plus de 100 millions \$, a eu des effets désastreux sur les bénéficiaires de l'entreprise.

Deux ans plus tard, Télé-Mé-

tropole a acquis Pathonic, au coût de 76 millions \$, ce qui — selon tous les avis compétents — était beaucoup trop élevé.

Comment s'étonner, aujourd'hui, que Vidéotron soit écrasé sous le poids de ses achats successifs? On le serait à moins.

Le prix des erreurs

Le problème, c'est que maintenant Télé-Métropole a clairement décidé de pelletter sa neige dans la cour de ses stations régionales et de faire payer à leurs employés le prix de ses erreurs de gestion.

Une station de télévision n'est pas seulement une entreprise comme les autres. C'est aussi un service public, qui a des comptes à rendre aux communautés qu'il dessert. Il est grand temps que le CRTC rappelle cette vérité élémentaire aux aventuriers de la finance.

De tous temps, les citoyens de la région de Québec ont contribué de façon marquée à l'évolution sociale, économique et culturelle du Québec et du Canada. Aujourd'hui, ils vous disent, ainsi qu'à Télé-Métropole, qu'ils refusent d'être siphonnés et de payer pour les erreurs de gestion des autres.

Personne n'a obligé Vidéotron à acheter Télé-Métropole. Personne n'a obligé Télé-Métropole à acheter Pathonic.

Le message que les citoyens de la région de Québec veulent laisser à Télé-Métropole est très simple: si vous n'êtes pas en mesure d'assumer vos mandats de diffuseur régional, retirez-vous et laissez la place à ceux qui connaissent le tabac.

Quant à vous, Mesdames et MM. les commissaires, je mentirais si je disais que les gens de Québec ont une grande confiance dans votre verdict. Il est difficile de leur donner tort. Pendant trop longtemps, en effet, le CRTC a fait preuve de complaisance à l'égard des diffuseurs privés qui manquent à leurs engagements.

Il serait temps de rompre avec cette tradition.



M. Charles DeBlois

très rapidement dans le maigre. Dès cette époque, les gens de Rouyn-Noranda, de Sherbrooke et de Montréal ont décidé à notre place de ce que nous allions faire avec nos propres instruments de développement.

Si bien qu'aujourd'hui, Télé-Capitale compte à peine 70 employés et ne produit plus qu'une dizaine d'heures hebdomadaires d'émissions locales.

Dix heures de production locale, pour une région administrative qui compte plus d'un million de personnes — la deuxième en importance au Québec —, pour une

pour sept ans la licence d'exploitation de CFCM-TV. Elle vous demande également de porter à 10 heures par semaine sa production locale. Les deux requêtes nous apparaissent non seulement inacceptables, mais aussi insultantes.

Comme vous le savez, Télé-Métropole s'était engagée, lors de l'achat de Télé 4, à produire 21 heures d'émissions locales par semaine, en plus de promettre des investissements de 6 millions \$ en cinq ans.

La première promesse n'a jamais été respectée, puisque CFCM produit à peine 11 heures

Jusqu'au 4 avril

V E N T E




BESOIN D'IDÉES POUR DÉCORER!
Bouclair Décoration vous offre un service de consultation à domicile **GRATUIT** tout pour des stores, draperies, valises, couvre-lits et douillettes. De plus, profitez des menus spéciaux qu'en magasin.

ÉGAYEZ TOUT À BON PRIX AVEC LA MAISON BOUCLAIR!

UN CHOIX EN DRAPERIE ET TISSUS DÉCORATIFS COMME NUL PART AILLEURS!

DE QUOI VOUS CRÉER UN DÉCOR UNIQUE À PRIX AVANTAGEUX!
Sur un vaste choix de dentelles de voilages et sur des milliers de mètres de tissus décoratifs et à recouvrement. Unis ou à motifs floraux traditionnels ou gestuels, modernes, paisley, à tendance impressionniste, tachetés et pour enfants. Assortissez-les avec couvre-lit, housse de couette, rideaux et même cantonnière.

VALEUR ALLANT JUSQU'À 70\$. BOUCLAIR VOUS LES OFFRE À PRIX IMBATTABLE! Prix courant jusqu'à: 34,99\$m. **Prix spécial à partir de: 4⁹⁹ 50** Jusqu'à

STORES VERTICAUX SUR MESURE DE BOUCLAIR **40%** Jusqu'à

DU SUR MESURE ÉCONOMIQUE! Idéal pour décorer vos fenêtres à bas prix! En PVC, 2 pouces et 3 1/2 pouces. Unis et à rayures contrastantes et gaufrés. Grand choix de couleurs: lilas, ivoire, blanc... **Prêt en 48 heures!**

ACCESSOIRES DE SALLE DE BAINS

- Tous les rideaux et doublures de douche
- Mannes à linge en rotin
- Toutes les serviettes et tous les tapis de bain
- Tous les accessoires décoratifs

20% Sauf sur achats spéciaux

STORES HORIZONTAUX MICRO DE KIRSCH AUBAINE CHOC! Lames mince de 1/2 pouce. En PVC. Choix de couleurs unies. Achez-en un, recevez les deux autres **GRATUITEMENT!** *Vous payez le montant le plus élevé!

31 pour

DU LOOK À PETIT PRIX! Plissés HORIZONTAUX de très belle qualité. Vient en 6 couleurs mode: tel: lilas, ivoire, menthe, blanc, pêche et bleu acier. Grand choix de grandeurs. Disponibles en magasin. Prix courant jusqu'à: 66,99\$. **Prix spécial à partir de: 19⁹⁹ 25** ACHAT SPÉCIAL

Jusqu'au 4 avril

Je couds 33^{1/3} et le prix est très mignon!

coton





-25% COTONNAGE MIMOSA Motifs rigolos. Prix courant: 5,99\$m. **Prix spécial: 4,49\$m.**

-20% TRICOT SUPÉRIEUR Uni et imprimés. Couleurs vives! Prix courant: 9,99\$m. **Prix spécial: 7,99\$m.**

NYLON SPECTRA Uni et imprimés. Prix courant jusqu'à 14,99\$m. **Prix spécial à partir de: 8,99\$m.**

ACCESSOIRES DE COUTURE

- Tous les fils Güterman
- Toutes les épaulettes sauf Ultra Shape
- Tous les élastiques
- Toutes les dentelles et garnitures

1/3

TOUS LES PATONS Mc CALL'S 3 pour 1

COTON DANUBE ET PARADOXE 150 cm, 100% coton. Motifs fleurs, coquillages, pois, tachetés. Fonds de couleurs vives! Parfait pour look relaxé. Prix courant: 9,99\$. Prix spécial: 666 le mètre	CHALLIS MARION 115 cm, 100% rayonne. Motifs floraux de grosseurs variées, vichy, vichy à fleurs, damiers pois, harlequin et bigarres. Tissu très souple pour l'été! Prix courant: 9,99\$m. Prix spécial: 666 le mètre	COTON BRUT 115 cm, 100% coton. Couleurs vives très mode tel que fuchsia, vert clair, jaune, corail et couleurs de base. Toile d'aspect naturel! Prix courant: 6,99\$m. Prix spécial: 466 le mètre
COLLECTION CARRIERE 150 cm, INFRROISSABLE. Motifs vichy, pied de poule, à losanges, et Prince de Galles. Pour des ensembles qui ont du chic! Prix courant: 13,99\$m. Prix spécial: 933 le mètre	COTON DONNA 115 cm, 100% coton. Motifs négatifs/négatifs, pastilles, rayures, pois, fleurs. Parfait pour les coordonnées à contraste optique! Prix courant: 10,99\$m. Prix spécial: 824 le mètre	SPECIAL MODE Des milliers de mètres de tissus mode! Tous sont de 150 cm. Alors, pas besoin de beaucoup de mètres pour couvrir vos printemps! Prix courant: 4,99\$m. Prix spécial: 374 le mètre

Ouvert le mercredi jusqu'à 21 heures sauf Galeries de la Capitale et Place Laurier.

La maison Bouclair

MAINTENANT OUVERT À PLACE LAURIER AU MAIL NORD, 1ER PLANCHER!

Vanier 365 Soumande Tel: 681-0644	Ste-Foy 2975 boul. Laurier Tel: 653-6780	La Capitale 5401 boul. des Galeries Tel: 628-8760	Lévis 95 route Kennedy Tel: 833-4210	St-Romuald 990 de la Concorde Tel: 839-0806	Neufchâtel 4100 boul. de l'Auvergne Tel: 843-9330	Beauport 3315 du Carrefour Tel: 661-1345
---	--	---	--	---	---	--

Kohl perd son «dauphin»

BONN (Reuter, AFP) — Gerhard Stoltenberg, ministre allemand de la Défense et longtemps considéré comme le dauphin potentiel du chancelier Helmut Kohl, a annoncé hier sa démission à la suite de la vente de 15 chars de fabrication allemande à la Turquie, pourtant interdite par le Bundestag.



Eclaboussé par la vente de chars à la Turquie, le ministre allemand de la Défense, Gerhard Stoltenberg, a remis sa démission hier.

«J'ai informé aujourd'hui le chancelier de mon intention de démissionner de mon poste de ministre de la Défense», a-t-il dit.

Le gouvernement de Bonn a été vivement critiqué par l'opposition après les informations faisant état de l'utilisation de chars de fabrication allemande par les forces turques en lutte contre les séparatistes kurdes.

Âgé de 63 ans, Gerhard Stoltenberg a été pendant 11 ans ministre-président de son land natal de Schleswig-Holstein. Il a également été ministre des Finances du gouvernement de Bonn de 1983 à 1989.

Le chancelier Kohl, présent à la conférence de presse, a annoncé qu'il avait choisi le secrétaire gé-

néral de la CDU, Volker Ruehe, pour succéder à Stoltenberg.

Volker Ruehe, ancien professeur d'anglais de 49 ans, est un expert de politique étrangère et des questions de sécurité et un des plus proches conseillers du chancelier.

Les Etats-Unis ont par ailleurs averti hier la Turquie que sa lutte contre la guérilla kurde ne devait pas porter atteinte au respect des droits des autres citoyens, a dé-

claré Richard Boucher, porte-parole du département d'Etat.

Cette déclaration marque un durcissement de la position de Washington qui, à la différence de l'Allemagne, s'était jusqu'ici abstenu de la moindre critique face aux attaques lancées par Ankara contre la guérilla kurde en Irak qui ont fait quelque 60 morts depuis le 21 mars. Les USA craignent que l'indépendance crée l'instabilité en Turquie, en Irak et en Iran.

Guerre limitée entre Israël et la Syrie?

JERUSALEM (d'après AFP) — Le ministre israélien de la Défense, M. Moshé Arens, a minimisé hier les propos d'officiers supérieurs israéliens sur les dangers d'une « guerre limitée » avec la Syrie.

« Il n'y a aucun signe sur le terrain prouvant que la Syrie s'engage dans la voie de la guerre, mais cette possibilité existe », a affirmé M. Arens à la radio lors d'une tournée dans la vallée du Jourdain. « La Syrie vit sous un régime totalitaire et la décision d'engager une guerre dépend d'un seul homme et peut être prise en un temps très court », a poursuivi le ministre.

M. Arens réagissait à une question posée à la suite de déclarations d'officiers supérieurs rapportés par la presse israélienne selon lesquelles la Syrie pourrait lancer une « guerre limitée » pour conquérir le plateau du Golan et d'autres objectifs au Liban si aucun progrès n'était enregistré dans le processus de paix.

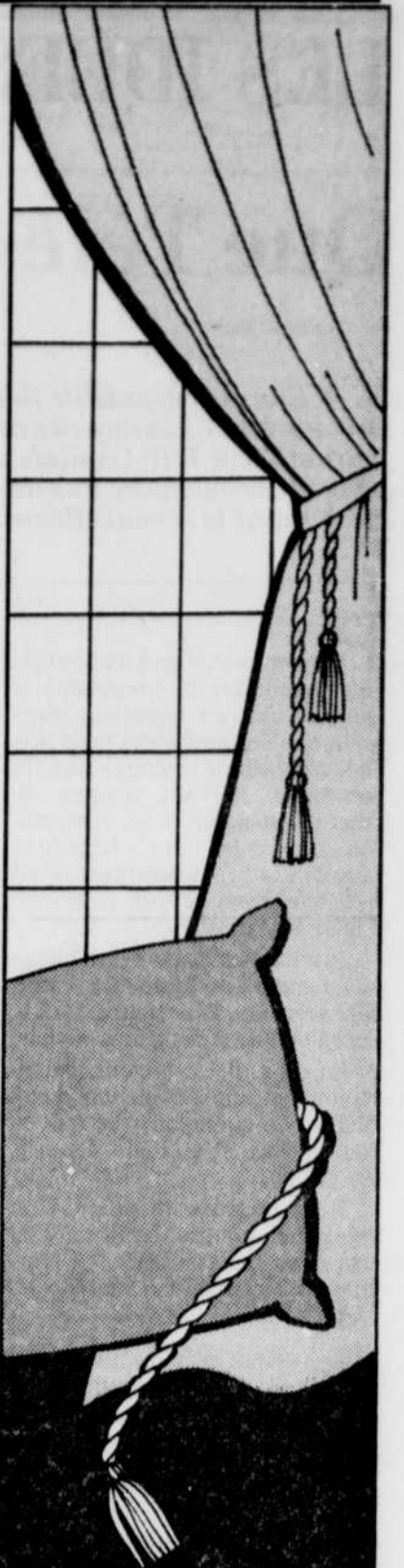
Certains analystes britanniques croient même savoir que la Syrie, à côutaux tirés avec

l'Irak de Saddam Hussein, sondait Bagdad dans l'espoir de créer une résistance anti-israélienne dans la perspective de l'échec des pourparlers de paix parrainés par Washington.

Selon le commentateur militaire de la radio, M. Arens n'a pas « apprécié » les déclarations des officiers supérieurs, ce qui explique sa mise au point.

Par ailleurs, M. Arens a affirmé que la Syrie « continue à apporter son aide aux opérations menées par le Hezbollah (chiites pro-iraniens) au Liban, tandis que l'armée libanaise n'agit pas pour limiter les activités de cette organisation ».

Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. David Lévy, avait accusé « l'axe Téhéran-Damas » d'être responsable de l'attentat contre l'ambassade israélienne à Buenos-Aires le 17 mars qui avait coûté la vie à 28 personnes.



RIEN N'ARRÊTE LE TRACKER



À PARTIR DE **11 745 \$*** MOINS **500 \$**** DE REMISE

Rien n'arrête le Tracker de GEO, même pas votre journal préféré. Et avec son moteur à 4 cylindres de 1,6 litre, il roule sans que ça vous coûte une fortune. À ce prix-là, vous avez toutes les raisons du monde de vous offrir, vous aussi, un peu de liberté. En passant, toutes nos excuses au journal pour le dérangement.



- ÉQUIPEMENT DE SÉRIE**
- Moteur 4 cylindres de 1,6 litre, à injection électronique de carburant
 - Boîte manuelle 5 vitesses
 - Deux rétroviseurs sport noirs
 - Pare-brise teinté
 - Roue de secours classique verrouillable
 - Housse de roue de secours
 - Essuie-glace à balayage intermittent
 - Crochets de remorquage (avant/arrière)
 - Pneus radiaux P195/75R-15 ceinturés d'acier toutes saisons
 - Roues de 15 po en acier argent
 - Sièges-baquets avant à dossier haut inclinable
 - Console centrale
 - Dégivrateurs de glaces latérales
 - Tapis intégral
 - Compteur journalier
 - Système de freinage antiblocage aux roues arrière

GARANTIE GM TOTAL^{MC} DE 3 ANS/60 000 KILOMÈTRES, SANS FRANCHISE

TRACKER
GEO

JE VEUX MA LIBERTÉ!
CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE
CHEVROLET · GEO · Oldsmobile

*Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base à 2 roues motrices. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Taxes et transport en sus. **Remise de 500 \$ offerte par General Motors du Canada, applicable sur les nouveaux modèles Tracker 1992. Cette offre ne dure qu'un temps limité. Consultez votre concessionnaire GM participant pour plus de détails.

À la boutique
MULTI DÉCOR
20%
à **30%**
DE RABAIS
SUR TOUTES LES
COMMANDES DE
RIDEAUX,
TISSUS,
PAPIER PEINT,
COUVRE-LITS,
DOUILLETES,
HOUSSES et
COUETTES de DUVET,
COUSSINS

Jusqu'au 25 avril 1992.

liberté
Multi-décor
MAIL CENTRE-VILLE
QUÉBEC
5 2 5 • 4 8 4 1